

RAPPORT DE **TRANSITION** **ÉCOLOGIQUE** ET **SOCIALE** 2024

sur les données 2023

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-Df-111
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

SOMMAIRE

Avant-propos	2
Temps forts 2023	3
État des lieux de la transition écologique sur le territoire	4
Territoires en action : quelques initiatives des communes pour la transition écologique et sociale	6
AMBITION 1 : UNE MÉTROPOLE APAISÉE AU SERVICE DU CADRE DE VIE DE SES HABITANTS ET D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE	9
AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX RISQUES ET QUI PROMeut LA SOBRIÉTÉ DES USAGES DANS UNE LOGIQUE DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	22
AMBITION 3 : UN TERRITOIRE EN TRANSITION QUI LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION, ET PROMeut UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE	36
AMBITION 4 : UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE PRÉSERVER LA BONNE SANTÉ DE SES HABITANTS	48
AMBITION 5 : UN TERRITOIRE QUI PRÉPARE L'AVENIR DE SES HABITANTS EN COHÉSION AVEC LES FORCES DU TERRITOIRE ET AU-DELÀ	58
Orienter les dépenses, investir pour l'avenir et la résilience	64

AVANT-PROPOS

Le présent document rapporte les actions et données clés des trajectoires de soutenabilité de la métropole bordelaise sur l'année 2023-début 2024. Depuis 3 années, l'ensemble des politiques publiques métropolitaines a été révisé dans un objectif de développement soutenable, pour ses habitants et pour les ressources du territoire. De grandes planifications écologiques ont été adoptées, des engagements de transition fixés dans chacune des nouvelles stratégies adoptées. Des expérimentations se poursuivent de même que l'outillage pour mesurer et suivre les effets pour le territoire. Plus difficilement restituables au sein d'un rapport, des modifications de modes de faire, des ajustements de projets et stratégies sont dorénavant à l'œuvre..

C'est pourquoi, comme pour les éditions précédentes, **ce rapport de transition ne saurait être exhaustif de l'ensemble des actions menées par la métropole en faveur de la transition écologique.** Il restitue néanmoins les **actions remarquables de l'année écoulée**, il dresse, pour chaque grande ambition, un état de maturité de la prise en compte des enjeux de transition et attire l'attention vers les actions à intensifier.

Les deux années écoulées auront été marquées notamment par l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial, colonne vertébrale du projet de transition écologique métropolitain et par l'impulsion de la démarche de résilience territoriale. Ces deux piliers doivent dorénavant infuser toute action métropolitaine et décisions d'investissements pour un territoire désirable et habitable pour tous, dans un contexte où l'incertitude s'impose comme une constante incontournable de l'action publique

TEMPS FORTS 2023

JANVIER



Déchets

Extension et simplification des consignes de tri pour les habitants de la métropole.



Eau potable

La régie publique de l'Eau Bordeaux Métropole est opérationnelle.

MARS



Mobilité

Inauguration de la piste cyclable ReVE à Mérignac.

MAI



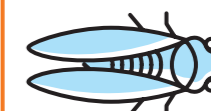
Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Bordeaux Métropole accueille les Assises européennes de la transition énergétique.

L'ADEME décerne une 5^e étoile sur 5 possibles à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux dans le cadre du label territoire engagé transition écologique.

Premier comité des partenaires du PCAET.

PRINTEMPS



Biodiversité

Évènement métropolitain Biodiver'Cité pour mobiliser les habitants, les communes et les acteurs du territoire sur les enjeux Nature et biodiversité du territoire.

JUIN



RER métropolitain

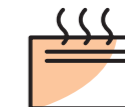
Inauguration de la Halte Sainte Germaine au Bouscat.

OCTOBRE



Résilience

« Semaine de la résilience » avec des conférences sur le thème des risques majeurs naturels et technologiques.



Transition énergétique

Démarrage du chantier du réseau de chaleur du Grand Parc à Bordeaux. Mise en service de la chaufferie bois du réseau de chaleur de la Plaine de Garonne.

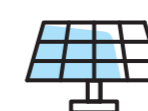
NOVEMBRE



Végétalisation

Plantation du 360 000^e arbre dans le cadre de l'Arbre en fête et de l'Opération « Plantons 1 million d'arbres ».

AUTOMNE



Transition énergétique

Lancement du projet de couverture de parkings publics de la métropole avec des panneaux solaires.

DÉCEMBRE



PCAET

100% des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial sont engagées.

ÉTAT DES LIEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Bordeaux Métropole prévoit un dispositif de suivi exhaustif de l'avancée des actions menées par la métropole en faveur de la Transition écologique. En complément de ce dispositif de suivi plutôt orienté sur les moyens mis en œuvre sur le territoire (ex : kilomètres d'itinéraires cyclables, nombre d'arbres plantés dans le cadre du projet 1 millions d'arbres, puissance de production de photovoltaïque sur le territoire), il est important de se doter d'outils de suivi et de communication sur les impacts des actions du PCAET.

À cet effet, Bordeaux Métropole travaille à recenser les données clés sur l'état de la transition écologique et de la décarbonation du territoire, dont une première version est présentée ci-dessous. Ce périmètre devrait être stabilisé d'ici à début 2025 pour permettre un suivi dans le temps de ces grands indicateurs et de leur cohérence avec la stratégie de décarbonation du territoire. À noter, les objectifs présentés ci-après sont à horizon temporel variable. Ils sont en effet parfois corrélés aux objectifs de neutralité carbone, parfois aux feuilles de route sectorielles (ex. mobilité).

Empreinte carbone du territoire (données prochain bilan carbone de territoire : 2025 sur données 2024)

CO ₂	2019	2021	Objectif 2030
Transport	2 681 kt CO ₂ e	2 012 kt CO ₂ e	1 752 kt CO ₂ e
Habitat	631 kt CO ₂ e	596 kt CO ₂ e	411 kt CO ₂ e
Industrie et agriculture	721 kt CO ₂ e	674 kt CO ₂ e	470 kt CO ₂ e
Construction	515 kt CO ₂ e	544 kt CO ₂ e	335 kt CO ₂ e
Tertiaire	493 kt CO ₂ e	467 kt CO ₂ e	315 kt CO ₂ e
Alimentation	1 799 kt CO ₂ e	1 902 kt CO ₂ e	1 445 kt CO ₂ e
Autres achats	1 210 kt CO ₂ e	1 189 kt CO ₂ e	867 kt CO ₂ e
Déchets	196 kt CO ₂ e	200 kt CO ₂ e	172 kt CO ₂ e
	8 247 kt CO₂e	7 584 kt CO₂e	5 768 kt CO₂e

Mobilité

	2021	2022	2023	Objectif 2028
Part modale de la marche (2021)	30 %	Actualisation de l'enquête de déplacement tous les 5 à 9 ans		32 %
Part modale du vélo (2021)	8 %	Actualisation de l'enquête de déplacement tous les 5 à 9 ans		18 %
Part modale des transports en commun (2021)	16 %	Actualisation de l'enquête de déplacement tous les 5 à 9 ans		17 %
Part modale de la voiture (2021)	46 %	Actualisation de l'enquête de déplacement tous les 5 à 9 ans		33 %
Évolution annuelle du trafic routier	15,5 %	- 3 %*	- 1,3 %*	
Évolution annuelle du trafic vélo	13 %	+ 14 %*	+ 7 %*	
Fréquentation des transports en commun	31 %	+ 12 %*	+ 8 %*	
Parc total de véhicules électriques de Bordeaux Métropole	3 178	5 192	6 986	

*par rapport à l'année précédente



Surfaces artificialisées

En 2021 : 68,5 ha
En 2022 : 71,7 ha
Objectif : environ 500 ha consommés entre 2021 et 2031



Indice de canopée

2023 : 34,58 % (conforme aux recommandations OMS d'un indice de canopée de 30 %)
Objectif : décliner cet indice de canopée de 30 % à des échelles plus fines et considérer l'opportunité de la matrice 3-30-300



Surface d'exploitation biologiques

2021 : 20,50%
2022 : 20,30%
2023 : 20,30%
Objectif 2028 : 30%



Énergie

Consommation totale d'énergie, tous secteurs confondus*

2021 : 16 200 GWh
2022 : 16 517 GWh
Objectif 2030 : 12 630 GWh

Consommation totale d'énergie, secteur industriel*

2021 : 2 580 GWh
2022 : 2 380 GWh
Objectif 2030 : 2 195 GWh

Consommation totale d'énergie, secteur tertiaire*

2021 : 3 310 GWh
2022 : 3 510 GWh
Objectif 2030 : 2 468 GWh

Part de la consommation totale produite localement **

2021 : 7,7 %
2022 : 8,6 %
Objectif 2030 : 30 %

Part de la consommation totale issue d'EnR**

2021 : 17,2 %
2022 : 18,3 %
Objectif 2030 : 42 %



Tonnage de déchets ménagers en valeurs absolues

2021 : 413 000 tonnes
2022 : 385 000 tonnes
2023 : 373 000 tonnes
Objectif 2030 : 439 kg/hab (tonnage de déchets ménagers par habitant)



Tonnage de déchets ménagers par habitant

2021 : 515 kg/hab
2022 : 473 kg/hab
2023 : 455 kg/hab
Objectif 2030 : 439 kg/hab



Nombre de citoyens sensibilisés

2021 : 13497
2022 : 45476
2023 : 16142
Objectif 2028 : env. 2% des métropolitain-es



Consommation d'eau potable sur le territoire de la régie de l'eau

(valeur absolue et rapportée au nombre d'habitants de BM)

2021 : 45 399 888 m³, soit 160,1 L/hab/j
2022 : 43 461 099 m³, soit 152,4 L/hab/j
2023 : 43 077 238 m³, soit 148,9 L/hab/j
Objectif 2030 : 137 L/hab/j



Qualité de l'air

Concentration annuelle moyenne NO2 (moyenne toutes stations confondues)
2021 15,4 µg/m³
2022 15,7 µg/m³
2023 14,3 µg/m³
Objectif 2050 : 10 µg/m³

Concentration annuelle moyenne PM10 (moyenne toutes stations confondues)
2021 17,3 µg/m³
2022 19,8 µg/m³
2023 15,9 µg/m³
Objectif 2050 : 15 µg/m³

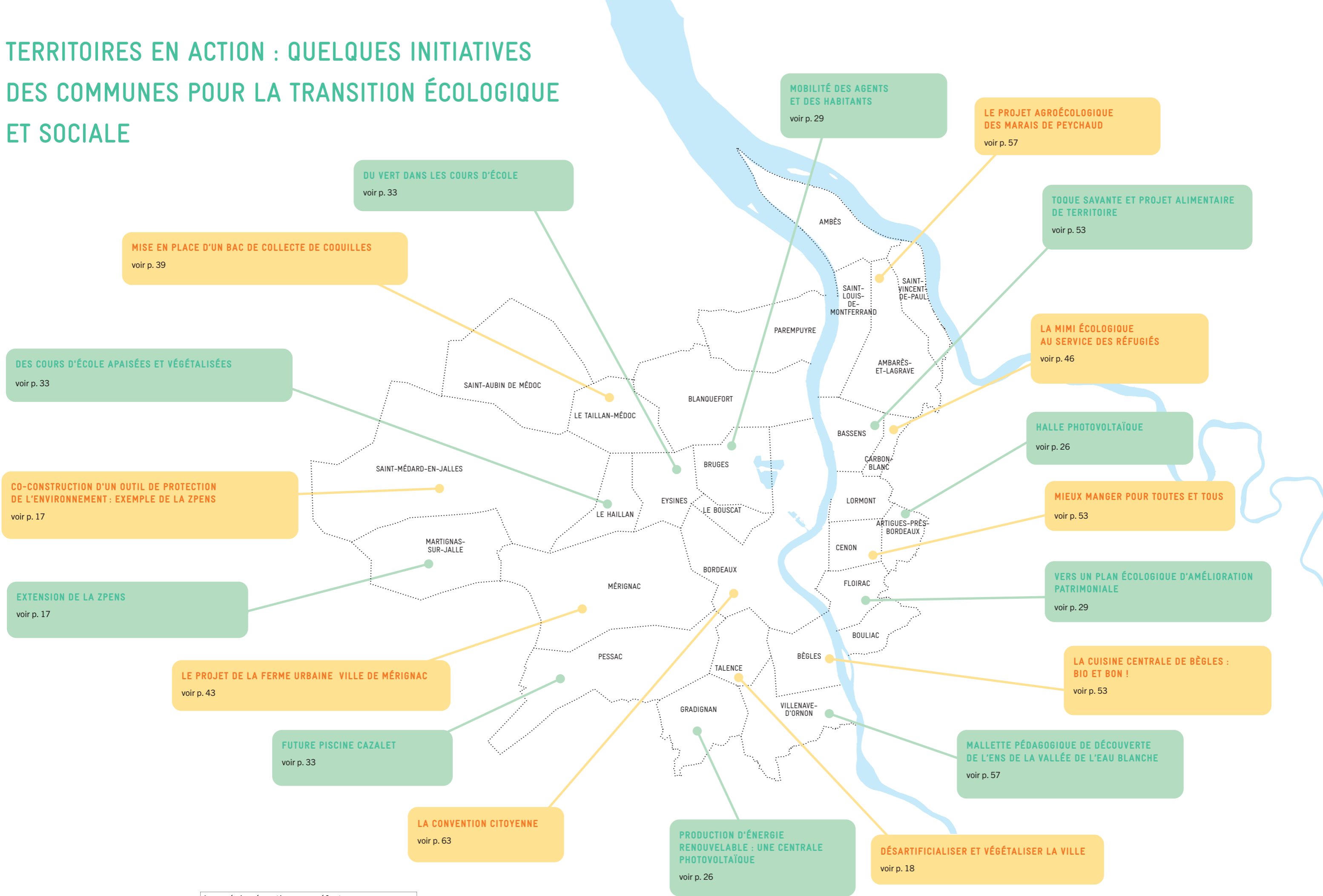
Concentration annuelle moyenne PM2,5 (moyenne toutes stations confondues)
2021 : 9,3 µg/m³
2022 : 9,5 µg/m³
2023 : 9,0 µg/m³
Objectif 2050 : 5 µg/m³

* données de consommation corrigée du climat
** données 2021/2022 hors énergie de récupération

NB : L'année 2021 a pu présenter un niveau de consommation anormalement bas du fait "d'effets COVID résiduels" induisant vraisemblablement une hausse mécanique en 2022.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

TERRITOIRES EN ACTION : QUELQUES INITIATIVES DES COMMUNES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE



Accusé de réception en préfecture
 033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
 Date de télétransmission : 13/02/2025
 Date de réception en préfecture : 13/02/2025
 Publié le : 13/02/2025



UNE MÉTROPOLE APAISÉE

AU SERVICE DU CADRE DE VIE DE SES HABITANTS
ET D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE

Les Aubiers, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
033 243306916 20250217 11nc11000001 F-1-1
Date de rétroinformation : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 10/02/2025

AMBITION 1

LES ENJEUX

Répondre aux besoins en logements tout en préservant les espaces naturels, développer des quartiers bas carbone, intégrer la nature en ville pour créer des environnements urbains plus agréables et moins vulnérables aux vagues de chaleur.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'ANNÉE 2023

En 2023, Bordeaux Métropole a poursuivi sa transformation vers un aménagement durable, apaisé et résilient en plaçant le cadre de vie de ses habitants au cœur de ses priorités. Ce chapitre met en lumière les actions menées pour concilier développement urbain, préservation des ressources naturelles et amélioration du bien-être des métropolitains. L'année a été marquée par des initiatives significatives en matière de recyclage urbain, de renaturation des espaces, et de projets visant à limiter l'artificialisation des sols et à renforcer la résilience du territoire.

Bordeaux Métropole s'est engagée dans des projets ambitieux tels que la renaturation de secteurs comme Mérignac Soleil et le réaménagement d'anciennes friches industrielles, transformant des espaces dégradés en lieux de vie durables et intégrés. Ces efforts répondent à une double exigence : réduire l'empreinte écologique de la ville tout en offrant des espaces publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants et des générations futures. C'est également dans cet état d'esprit que s'est déroulée la démarche « métropole à vivre ».

LES DÉFIS À RELEVER

Il convient de poursuivre cette dynamique tout en intégrant les principes de sobriété foncière et d'adaptation aux capacités financières des collectivités. La Métropole devra continuer à innover pour équilibrer bien vivre et respect des limites planétaires, en renforçant les partenariats et en s'adaptant aux évolutions législatives et climatiques afin de construire une métropole apaisée et durable au service de ses citoyens.

OBJECTIFS ASSOCIÉS DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN

NIVEAU DE MATURITÉ

- Expérimentations, études
- Passage à l'échelle*
- Stratégie dédiée, indicateurs de suivi
- Exemplarité

ACTION 23
Massifier et faire connaître les jardins collectifs

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 24
Protéger et valoriser les espaces forestiers existants et mettre en œuvre le projet « 1 million d'arbres »

●●●●● Exemplarité

ACTION 32
Réduire l'impact environnemental des constructions

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 34
Améliorer l'offre de transport en commun

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 35
Amplifier l'usage du vélo

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 36
Favoriser la pratique de la marche

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 37
Développer les usages partagés de l'automobile

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 38
Décarboner les véhicules motorisés

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 39
Adapter la logistique urbaine pour la rendre plus efficiente

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 41
Accompagner le développement du télétravail

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 45
Promouvoir les nouvelles formes d'habiter

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 51
Renforcer la prise en compte des thématiques Climat-Air-Énergie-Carbone dans les documents d'urbanisme

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 53
Sanctuariser les puits de carbone et les zones à enjeux pour la biodiversité en renforçant la place de la nature et en appliquant le principe « zéro artificialisation nette »

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 54
Concilier aménagement, gestion des milieux aquatiques et zones humides

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

*On entend ici la notion de passage à l'échelle comme processus visant à déployer, essayer les expérimentations en matière de transition écologique et sociale. Cette mécanique concourt à renforcer et démultiplier l'impact d'initiatives qui ont fait leurs preuves à petite échelle.



Refuge périurbain Le Tronc Creux, Pessac

AMÉNAGEMENT DURABLE : PRÉPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE

TRAJECTOIRE MÉTROPOLITAINE VERS LE ZAN



Bordeaux Métropole: 58 000 ha
dont 28 526 ha en zones urbaines
soit 49% dont 2 893 ha en espaces naturel, agricole et forestier (ENAF),
soit 10% des zones urbaines



2011-2020: 1 165 ha environ d'ENAF
consommés soit 2,5 % de la consommation régionale pour 1/3 de la croissance démographique régionale.

Des travaux préliminaires ont été engagés en 2023 pour engager la trajectoire métropolitaine vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici à 2050, avec une première étape de 2021 à 2031, où notre territoire doit réduire au minimum de 50% sa consommation d'Espaces Naturels ; Agricoles et Forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente.

Cette démarche inclue une veille minutieuse des évolutions législatives et réglementaires. Au sein de la Métropole, une gouvernance a été mise en place, dans le but de dessiner les contours d'une stratégie métropolitaine ambitieuse.

Parallèlement, un inventaire détaillé ENAF a été réalisé pour identifier ceux qui sont d'ores et déjà consommés par l'urbanisation depuis 2021, ceux qui bénéficient d'une protection sanctuarisée, ceux qui font l'objet de projets spécifiques, et ceux qui restent vulnérables face à la pression foncière en l'absence de protection immédiate.

Une procédure de modification simplifiée du PLU sera prochainement lancée, visant à adapter notre document d'urbanisme à la trajectoire ZAN. De plus, la métropole participe activement aux instances régionales et aux concertations du SYSDAU dans le cadre des modifications du SRADDET et du SCOT qui auront des effets sur la construction de notre projet ZAN.

La 11^{ème} modification du PLU engagée en 2021 et qui sera approuvée en février 2024 renforce la protection de la végétation existante et la valorise. Elle prévoit une augmentation de 20 hectares des zones agricoles et la restitution de 148 hectares à la nature. Elle renforce également les trames vertes et bleues dotées de 185 hectares supplémentaires, classe 50 hectares en espaces boisés protégés et recense 689 arbres remarquables, avec l'obligation de replanter deux arbres pour chaque arbre abattu.

Sur le volet habitat de ce nouveau règlement du PLU, pour répondre aux besoins croissants en logements locatifs sociaux, tous les programmes de construction résidentielle devront à partir d'une surface de plancher de 1000 m² (au lieu de 2 000 m² dans le précédent règlement) intégrer une part obligatoire de locatifs

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-Imc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Brazza, Bordeaux



DES PARTENARIATS TOUJOURS PLUS AMBITIEUX EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Bordeaux Métropole et Aquitanis, l'office public de l'habitat métropolitain, ont renouvelé leur convention de partenariat sur la période 2023 – 2026. Cette nouvelle contractualisation prévoit notamment :

- La poursuite du plan de rénovation des logements en secteur diffus, et en particulier la rénovation énergétique avec une cible de réduction de l'empreinte carbone de près de 1500 tonnes de CO2 par an. 1071 logements sont ciblés en 4 ans
- Une étude prospective sur l'ensemble du patrimoine du bailleur situé dans la métropole (soit 263 résidences en habitat collectif) pour déterminer le potentiel de surélévation/densification. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il s'agit d'une démarche expérimentale sur l'innovation de pratiques à déployer sur le territoire.
- Une étude sur la mutabilité du bâti existant (friches, bureaux, hangar, ...) pour partager des préconisations d'intervention.

sociaux (taux variable selon les communes) et une part d'accession sociale à la propriété, correspondant à 20 % minimum de la surface d'habitat totale du projet.

Pour l'année à venir, plusieurs actions importantes sont prévues sur la planification urbaine : la finalisation du bilan de la mise en œuvre du PLU, suivie de son approbation en conseil de métropole, et l'élaboration d'une procédure de modification simplifiée visant à traduire la démarche ZAN.



PRÉPARER LA MODIFICATION DU PLU

En 2023, Bordeaux Métropole a mené plusieurs actions préparatoires pour la 11^e modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Parmi ces actions clés, l'enquête publique de mai à juin 2023 permis aux habitants des 28 communes de la Métropole de consulter le projet et d'exprimer leurs avis. Plus de 146 avis et 102 réactions ont été recueillis. Des permanences ont également été organisées dans les mairies des différentes communes et au siège de Bordeaux Métropole pour faciliter l'accès aux documents et aux débats publics. La commission d'enquête a reçu plus de 146 avis et 102 réactions du public, qui ont été pris en compte dans le rapport final remis le 13 juillet 2023.

BORDEAUX MÉTROPOLE ACTUALISE ET ADAPTE SA STRATÉGIE FONCIÈRE

La stratégie foncière et l'action foncière doivent continuellement être adaptées pour pouvoir répondre aux évolutions du projet métropolitain et aux objectifs des politiques métropolitaines. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte afin de proposer un aménagement du territoire durable et efficient. Ainsi, l'accélération de certains besoins, la production de logements aidés, les infrastructures de mobilité, la création d'îlots de fraîcheurs ou le développement des secteurs d'emploi impactent la manière de penser l'urbanisme. La stratégie foncière doit également prendre en compte l'évolution des capacités financières des collectivités et se construire en développant des partenariats indispensables. Enfin, elle doit répondre aux mesures des cadrages nationaux : évolution des normes, lutte contre l'étalement, ZAN (Zéro artificialisation nette), objectifs écologiques et environnementaux...



Parc des Jalles, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



LA MÉTROPOLE EN MUTATION : RECYCLAGE URBAIN, NOUVEAUX QUARTIERS EN MUTATION, BAS CARBONE ET RENATURATION

RECYCLAGE URBAIN ET GESTION DES FRICHES

Bordeaux Métropole a intensifié en 2023 ses efforts pour le recyclage urbain en réhabilitant des friches industrielles et des espaces dégradés, une démarche essentielle pour limiter l'artificialisation des sols et contribuer à la décarbonation de la ville. Les projets de réaménagement ont inclus des opérations visant à transformer des sites existants en espaces mixtes, combinant logements, activités économiques, et espaces verts. Ces réhabilitations sont conçues pour répondre aux enjeux climatiques, en intégrant des infrastructures résilientes aux changements climatiques, comme la gestion des eaux pluviales, l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, et la création d'îlots de fraîcheur. Parmi les projets en cours ou à l'étude, citons Brazza, la Jallère (cf. ci-après), ou encore InnoGaronne (cf. OIM arc Rive droite – AMBITION 3).

QUARTIERS BAS CARBONE : ILLUSTRATION AVEC LA JALLÈRE

L'opération La Jallère à Bordeaux-Lac, pilotée par Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et Urbain des Bois, vise à créer un quartier exemplaire bas carbone sur environ 35 hectares, intégrant logements, bureaux, et espaces publics tout en préservant les atouts écologiques du site. Les actions de concertation ont démarré en 2023. Bordeaux Métropole souhaite aboutir à une opération exemplaire, démonstratrice et novatrice, adaptée aux enjeux actuels et de demain :

- La désimperméabilisation: il y aura plus d'espaces verts demain qu'aujourd'hui (passage de 76% à 50% de sol imperméabilisé) ;
- La réutilisation des bâtiments existants: plutôt que de démolir pour reconstruire, avec les coûts environnementaux induits, le réemploi des bâtiments existants en leur donnant d'autres usages est privilégié ;
- La prise en compte et la valorisation accrue des enjeux environnementaux. Les espaces naturels occupent déjà une place singulière dans ce vaste quartier, place qui va se renforcer fortement à très court terme ;
- Le terrain de la Jallère de 40 ha attenant au futur quartier bas carbone de la Jallère a quant à lui été classé en zone naturelle dans le cadre de la 11^{ème} modification du PLU.

BRAZZALIGNE : INAUGURATION DE LA 1^{RE} PHASE OPÉRATIONNELLE

La Brazzaligne est un projet de réaménagement d'une ancienne ligne ferroviaire en un corridor écologique et piétonnier qui relie plusieurs quartiers de la métropole sur les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont. Elle se développe sur une emprise ferroviaire située entre la Garonne et l'avenue Thiers, de plus de 3 km de long et près de 10 ha en surface encore utilisé pour du transport de marchandises à raison d'une trentaine de trains par an en moyenne, soit un train par semaine. En 2023, Bordeaux Métropole a inauguré de nouvelles portions de cet aménagement, transformant une infrastructure obsolète en un axe vert accessible aux piétons et cyclistes. La Brazzaligne intègre également des mesures pour améliorer la résilience climatique de la ville, telles que la gestion naturelle des eaux et l'aménagement de zones de biodiversité.

ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE SUR LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Bordeaux Métropole pilote et anime le renouvellement urbain de 11 quartiers répartis sur 8 communes. L'ambition de Bordeaux Métropole est d'agir de manière globale sur le cadre de vie des habitants de renforcer le lien social, de valoriser les atouts des quartiers et de mieux intégrer ces derniers dans l'agglomération. Le renouvellement urbain revêt une dimension écologique notamment par son action de reconstruction de la ville sur elle-même et la réutilisation de ses ressources bâties et foncières. À titre d'exemple, Bordeaux Métropole mène un ambitieux projet de renouvellement urbain dans le quartier du Grand Parc à Bordeaux, incluant la réhabilitation de plusieurs tours de logements sociaux.



EXPÉRIMENTATION À LORMONT

L'expérimentation **Sols contraints Bien(s) commun(s)** à Lormont vise à transformer des terrains urbains pollués en ressources pour la construction de logements résilients. Portée par la Ville de Lormont, le GIP-GPV, Bordeaux, Domofrance (maître d'ouvrage), Keno Architectes (maître d'œuvre), et Nobatek/INEF4 (structure de recherche), cette expérimentation a pour objectif de dépolluer les sols par phytoremédiation pour créer des matériaux de construction durables, développant ainsi une filière locale de recyclage des matériaux issus de terres polluées, avec un premier bâtiment expérimental de 31 logements dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

MÉRIGNAC SOLEIL, LA PLUS GRANDE OPÉRATION DE RENATURATION EN FRANCE, LAURÉATE DE L'AMI « DÉMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE » DE FRANCE 2030

En repensant l'aménagement et les usages de ce secteur de plus de 69 hectares, Bordeaux Métropole et ses partenaires travaillent sur la plus grande opération de renaturation en France et l'une des plus importantes en Europe. Cette opération, symbole de la reconquête du bitume par la nature, est devenue un modèle d'aménagement. Pour mener à bien ce vaste programme et acquérir les parcelles nécessaires à cet immense puzzle, les équipes de Bordeaux Métropole et de la FAB pratiquent un urbanisme concerté. Au sein de ce vaste projet, la base du réemploi a ouvert en décembre 2023.

1^{re} EXPÉRIMENTATION PARTICIPATIVE DU PROGRAMME « INVENTONS LES BOULEVARDS DU XXI^e SIÈCLE »

Le programme « Inventons les boulevards du XXI^e siècle » vise à transformer les boulevards en espaces plus verts et conviviaux, en repensant leur fonction et leur forme pour répondre aux besoins contemporains. La première expérimentation, située à la Chartreuse, illustre cette transformation en testant des aménagements provisoires et des micro-interventions. Ces initiatives visent à réduire la congestion routière, diminuer la pollution, et créer des espaces publics de qualité où les habitants peuvent se détendre et interagir. Le projet s'inscrit dans une démarche participative, incluant des consultations publiques et des ajustements basés sur les retours des usagers afin de co-construire des boulevards adaptés aux aspirations du XXI^e siècle. Cette expérimentation menée en 2023 a été une étape importante pour tester et affiner les solutions envisagées avant une mise en œuvre plus large dans l'ensemble de la métropole.

BORDEAUX MÉTROPOLE S'ENGAGE DANS DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX AMBITIEUX AVEC LES COMMUNES DE SON TERRITOIRE.

La Métropole met son foncier à la disposition des communes pour réaliser des projets ayant pour objectif de replacer la nature au cœur du territoire. C'est le cas par exemple à Bègles où Bordeaux Métropole cède une parcelle de 26 000 m² dédiée à la création d'une ferme agroécologique couplée à un projet d'insertion sociale. Au Haillan, Bordeaux Métropole a décidé de moderniser son site horticole. Cet investissement permettra de faire face aux besoins croissants de végétalisation urbaine en rénovant les serres et en améliorant les conditions de travail des agents métropolitains.

Dans le cadre du programme européen Life Biodiver'Cité et Résilience, Bordeaux Métropole s'engage à créer des espaces de ressourcement nécessaires à la biodiversité. Pour ce faire, une convention de recherche et de développement avec le Laboratoire CNRS-Passages a été votée pour mettre en œuvre le projet. Ainsi, cinq parcs situés dans la métropole seront choisis et étudiés afin d'évaluer leur ambiance sonore. Plus un espace naturel est calme, plus il est propice au développement de la biodiversité.

Les deux projets ci-après illustrent également les actions en matière de soutien de la métropole à la réhabilitation et extension des espaces naturels.

SAINT MÉDARD EN JALLES CO-CONSTRUCTION D'UN OUTIL DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EXEMPLE DE LA ZPENS

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a décidé d'innover en co-construisant le périmètre de sa ZPENS (Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles) en y associant les propriétaires, chasseurs, habitant(e)s, élu(e)s et technicien(ne)s.

Pendant 8 mois, les participant(e)s ont ainsi pu bénéficier d'une montée en compétences grâce à une méthodologie adaptée: intervention d'expert(e)s, visites de terrain, échanges de points de vue, acceptation des contraintes de chacun. Cette action est issue de la Stratégie Locale de Biodiversité de la Ville et a permis d'aboutir à une ZPENS d'environ 2 355 ha.

Ce périmètre ouvre désormais des opportunités en matière d'acquisition et d'animation foncière et vise, in fine, à protéger et valoriser les richesses écologiques du territoire.

MARTIGNAS-SUR-JALLE EXTENSION DE LA ZPENS

Forte d'un patrimoine naturel riche et varié qu'elle souhaite préserver, la commune de Martignas-sur-Jalle, en lien avec le Département, Bordeaux Métropole et les communes alentour (Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Jean d'Ilac) s'est dotée d'une Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles.

L'instauration d'une telle zone a pour but de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, destinée à préserver la qualité des sites, paysages et milieux naturels. Beaucoup de ces parcelles sont également classées en Zone Natura 2000 (notamment en bord de Jalle).

Il s'agit d'un véritable outil d'intervention juridique sur le foncier, que la commune ou le département peuvent, le cas échéant, utiliser pour acquérir des Espaces Naturels Sensibles. Ce zonage doit être pertinent par rapport aux enjeux communaux, mais également à l'échelle du territoire (communes alentours), notamment afin de faciliter les continuités écologiques.

Pour cela, la commune de Martignas-sur-Jalle a inclus 145,6 ha de son territoire dans l'extension de cette Zone de Prémption, préemption qui sera opérée par la commune ou le département, selon les parcelles. A ce jour, deux parcelles ont été acquises par la commune et une est en cours d'acquisition par le département.



Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



TALENCE DÉSARTIFICIALISER ET VÉGÉTALISER LA VILLE

Face au réchauffement climatique, la désartificialisation et la végétalisation des milieux urbains constituent un enjeu stratégique pour les villes. Depuis le milieu des années 2010, Talence s'est emparée du sujet et intensifie au fil du temps ses actions dans ce sens pour offrir un cadre de vie respirable et durable à ses habitants.

Dans le cadre du programme « trottoirs vivants, balcons fleuris », la Ville incite ses habitants à contribuer à la végétalisation de leur territoire. Depuis 2015, en partenariat avec Bordeaux Métropole, des carottages de rue sont réalisés à la demande de propriétaires privés afin de leur permettre d'embellir les façades et favoriser la biodiversité.

À ce jour, plus de 450 propriétaires se sont mobilisés représentant 100 rues plantées et 571 carottages.

Désimperméabiliser l'espace public est un enjeu fort non seulement en termes de cadre de vie mais aussi de gestion des eaux pluviales. Entre 2022 et 2023, ce sont trois voiries qui ont été désimperméabilisées et revégétalisées soit 7 100 m² d'espaces publics et trois places requalifiées soit 5 100 m².

37 arbres, 336 arbustes, 3 100 vivaces, 50 plantes grimpantes ont été plantés sur ces espaces.

L'arbre en fête, distribution de plants

DES ESPACES PUBLICS À VIVRE PLUS RÉSILIENS ET RELATIONNELS

Bordeaux Métropole s'engage progressivement à transformer les espaces publics pour améliorer la qualité de vie des habitants, en intégrant des principes d'aménagement durable, inclusif et résilient.

PLANTONS 1M ARBRES

 **100 000 arbres plantés par an** visant +20% de patrimoine arboré.

Le programme « Plantons 1 million d'arbres » vise à végétaliser massivement notre territoire en 10 ans pour l'adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Il a déjà permis d'augmenter le rythme des plantations grâce à la mobilisation des services métropolitains, communaux et avec l'aide de nombreux partenaires: associations, entreprises, institutions, et avec les distributions de plants aux particuliers.

Bordeaux Métropole a aussi organisé la troisième édition de la Semaine de l'Arbre en Fête, qui s'est déroulée du 1^{er} au 8 décembre sur le thème de l'arbre nourricier. Cet événement a impliqué les 28 communes de la métropole avec des actions telles que la distribution de 6 100 plants d'arbres fruitiers et plus de 30 animations éducatives. Près de 250 classes ont participé à des activités, soulignant l'importance de l'arbre dans la biodiversité et la résilience urbaine.

Ainsi, en 2023, 350 000 nouveaux arbres et arbustes ont été plantés depuis le lancement de l'opération. Un tiers de l'objectif est donc déjà atteint en termes de plantation, et malgré les sécheresses à venir, 85% deviendront adultes dans les années à venir.

ADOPTION D'UN PLAN PAYSAGE

Au-delà de son objectif quantitatif, ce programme « Plantons 1 Million d'arbres » est une opportunité pour préciser et mettre en cohérence un projet global de végétalisation, selon les identités des différents territoires de la métropole, et ainsi accompagner l'ensemble des acteurs, publics et privés dans une stratégie de long terme. Les orientations du plan paysage métropolitain de Bordeaux Métropole, élaboré par le paysagiste Michel Péna, ont été approuvées en 2023. Le plan s'articule autour de cinq couronnes paysagères (forêts, bocages, vergers et châteaux,

jardins, et le croissant originel) et une vallée étendue, chacune ayant des caractéristiques écologiques et esthétiques spécifiques. Les principes directeurs incluent la cohérence des trames paysagères, la renaturation urbaine, et la création d'espaces verts publics, en visant une intégration harmonieuse entre urbanisme et végétation pour améliorer la qualité de vie et l'adaptabilité de la métropole

AMÉNAGEMENT ÉGALITAIRE

Bordeaux Métropole accueille une thèse CIFRE consacrée à la prise en compte de l'égalité dans l'aménagement du territoire l'aménagement égalitaire de l'espace public, réalisée en collaboration avec l'Université de Strasbourg (Unistra) et l'Université de Bordeaux (UB) pour accompagner les enjeux de l'égalité dans l'aménagement urbain. En 2023, cette recherche s'est concentrée sur la diffusion des connaissances et la sensibilisation des acteurs locaux, notamment à travers des conférences intitulées "Aménagement égalitaire: Aller plus loin" et des ateliers opérationnels qui ont impliqué les équipes sur le terrain. Sur le plan opérationnel, cette démarche a conduit à une prise en compte active des enjeux d'égalité dans les projets d'aménagement, notamment à travers l'accompagnement des projets urbains tels que Brazza. Chaque étape du projet a bénéficié d'un soutien sous forme de conseils ponctuels, incluant l'intégration de recommandations sur l'usage des espaces publics, et la promotion d'une méthodologie de participation citoyenne égalitaire. Une assistance à Maîtrise d'Ouvrage a également été lancée pour accompagner tous les futurs projets d'aménagement du territoire dans une approche égalitaire. De plus, des outils d'évaluation ont été développés pour mesurer l'appropriation des espaces publics, en tenant compte spécifiquement du genre, afin de mieux comprendre comment ces espaces sont utilisés et perçus par différentes populations. Ces initiatives intègrent des indicateurs d'appropriabilité des espaces publics, permettant de créer des environnements urbains inclusifs et respectueux des diversités de genre.



Bassins à flot, Bordeaux



EXPÉRIMENTATIONS

En 2023, plusieurs expérimentations ont illustré ces objectifs, comme l'initiative "Pour des sols vivants" sur la Rive Droite, qui explore différentes solutions, comme l'amendement organique et l'aspersion de thé compost oxygéné, pour revitaliser les sols pauvres et favoriser les microorganismes essentiels à la santé des plantes; un autre exemple est le jardin de pluie en cours de réalisation rue Georges Bonnac à Bordeaux, conçu pour gérer les eaux pluviales de manière naturelle tout en embellissant l'espace public; la place accessibilité universelle à Caudéran est en phase de conception, intégrant des principes de design universel pour une meilleure inclusivité. Aussi, d'autres initiatives incluent l'amélioration de la mobilité scolaire avec des travaux d'apaisement et de sécurisation des cheminements piétons, et l'urbanisme tactique pour favoriser l'écomobilité près des écoles, créant ainsi des environnements sécurisés et adaptés aux besoins des enfants et des parents.

DES ESPACES PUBLICS À VIVRE

Dans le cadre de la démarche « Métropole à vivre », une réflexion territoriale a été menée en 2023 autour des espaces publics de demain, se fondant sur les expérimentations menées sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'un retour d'expériences d'autres métropoles. De cette dynamique métropolitaine, la démarche « espaces publics à vivre » co-construite avec les communes et partenaires du territoire est née afin d'encourager l'innovation et capitaliser sur les expérimentations déjà menées sur le territoire, en matière d'aménagement d'espaces publics; d'élaborer une vision commune de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics pour encourager les nouvelles mobilités, et répondre aux enjeux de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

GARANTIR POUR TOUTES ET TOUS LA POSSIBILITÉ DE MOBILITÉS DURABLES

En 2023, Bordeaux Métropole a poursuivi ses efforts pour améliorer la mobilité durable dans l'agglomération, répondant aux besoins croissants des usagers et offrant une alternative aux modes de déplacement traditionnels. Le Schéma des Mobilités Métropolitain, initié en 2022, continue de proposer un éventail de solutions pour fluidifier les déplacements et offrir des alternatives décarbonées.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE: LE RÉSEAU VÉLO EXPRESS (REVE)

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives dans le cadre du 3^e Plan vélo métropolitain 2021-2026, avec le développement du Réseau Vélo Express (ReVE). Ce réseau ambitieux de créer 275 kilomètres de voies cyclables réparties sur 14 itinéraires, respectant des standards élevés en termes de sécurité et de confort. En 2023, plusieurs tronçons du ReVE ont été livrés, notamment à Bruges (4,7 km sur la ligne 3) et Mérignac le long du tram vers l'aéroport. Ces aménagements ont contribué à une augmentation de 7,5 % de la fréquentation cycliste par rapport aux 9 premiers mois de 2022.

ENCOURAGEMENT DE LA MARCHÉ : FONDS DE DÉSENCOMBREMENT DES TROTTOIRS

Pour renforcer la mobilité piétonne, Bordeaux Métropole a mis en place un fonds de désencombrement des trottoirs en 2023, dans le cadre du Plan Marche adopté en 2021. Avec un budget de 19,25 millions d'euros, cette initiative a permis d'enfourer les réseaux d'éclairage public, de supprimer des obstacles gênants, et d'améliorer l'accessibilité sur les voies à grand trafic. À fin 2023, 75 % du budget a été engagé pour des travaux qui se poursuivront en 2024. L'objectif est d'atteindre une part modale de 32 % de la marche d'ici 2030.

RENFORCEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

En 2023, Bordeaux Métropole a enregistré une augmentation de 8 % de la fréquentation du réseau de transport en commun TBM, englobant tramways et bus, malgré quelques défis liés à la pénurie de conducteurs. Un nouveau réseau de bus a été lancé le 4 septembre 2023, desservant les 28 communes de la métropole avec des lignes régulières 7 jours sur 7. La célébration des 20 ans du tram en décembre 2023 a rappelé son importance avec des chiffres marquants: en 2022, le tram a parcouru plus de 8,1 millions de kilomètres et enregistré 108,2 millions de voyages sur ses quatre lignes.

RER MÉTROPOLITAIN

Bordeaux Métropole a poursuivi en 2023 le développement pionnier du projet de RER Métropolitain, visant à faciliter l'accès aux trains du quotidien. Le réseau a été enrichi avec 136 trains supplémentaires sur l'ensemble des lignes, et l'introduction d'un titre de transport unique TBM+Trains, vendu à plus de 500 abonnements en un mois après son lancement en novembre 2023. Ce projet prévoit d'atteindre 64 trains périurbains par jour d'ici 2030, soit quasiment le double de l'offre actuelle.



UN TITRE UNIQUE DE TRANSPORT TRAM, BUS, VÉLO, TRAIN

Fin 2023, un nouvel abonnement est proposé aux usagers TBM: tram, bus, vélo, train, véritable consécration d'une approche intermodale puisque dans un titre unique, l'usager fait ce qu'il veut et ce qui est adapté à son déplacement. Le Pass Annuel «TBM + Trains» est accepté dans les trains régionaux pour des trajets inclus dans le périmètre métropolitain, y compris la halte ferroviaire de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc. Ces nouveaux Pass Annuels «TBM+Trains» sont délivrés par Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, exploitant du réseau TBM, et hébergés sur les cartes sans contact TBM.



Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, Bordeaux

VOITURES ÉLECTRIQUES ET BORNES DE RECHARGE

Pour accompagner la transition vers une mobilité décarbonée, Bordeaux Métropole a augmenté de 34,3 % le nombre de points de charge pour voitures électriques en 2023, avec une consommation totale de 822 MWh et 45 236 sessions de recharge. Cette augmentation facilite l'adoption des véhicules électriques, aidant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agglomération.



6 986

Parc de véhicules électriques
de Bordeaux Métropole

LOGISTIQUE URBAINE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

En 2023, Bordeaux Métropole a adopté une feuille de route sur la logistique urbaine pour mieux intégrer les flux logistiques dans la ville et réduire les émissions. Chaque jour, près de 94 000 mouvements de marchandises contribuent à la congestion routière, et 25 % des émissions de gaz à effet de serre urbaines sont dues à ces activités. Cette feuille de route met en œuvre quatre axes stratégiques: intégrer les flux logistiques, limiter les émissions, accueillir les activités logistiques et définir une gouvernance adaptée.

UN TERRITOIRE RÉSILIENT

FACE AUX RISQUES, QUI PROMET LA SOBRIÉTÉ
DES USAGES DANS UNE LOGIQUE DE PRÉSERVATION
DES RESSOURCES NATURELLES

Digue des sables, Blanquefort

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-Imc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

AMBITION 2

LES ENJEUX

Portée par les engagements du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et la mise en œuvre de nombreuses actions concrètes, la métropole renforce chaque année sa capacité à suivre sa trajectoire vers la neutralité carbone en 2050 et répondre aux enjeux climatiques. Les diagnostics de vulnérabilité menés sur le territoire ont mis en lumière la nécessité d'intensifier les efforts en matière de prévention des risques climatiques, naturels et technologiques, soulignant ainsi l'urgence d'une action renforcée pour assurer la résilience du territoire.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'ANNÉE 2023

Cette ambition se traduit par des projets structurants, tels que le développement des réseaux de chaleur renouvelable, la solarisation des infrastructures, l'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements, la gestion sobre des ressources en eau et en énergie, et l'adoption de démarches innovantes en matière de réutilisation des ressources. En 2023, Bordeaux Métropole a enregistré des avancées significatives dans sa transition écologique. La production d'énergie solaire a atteint 150 GWh, couvrant l'équivalent de la consommation annuelle de 32 000 logements. Le déploiement de réseaux de chaleur renouvelable, notamment celui de "Métropole Sud", a renforcé la sobriété énergétique de la région.

En parallèle, la gestion sobre des ressources s'est intensifiée pour répondre aux exigences croissantes en matière de réutilisation et de valorisation des ressources. La gestion de l'eau, avec le lancement de projets comme la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), montre le potentiel d'innovation du territoire, mais demande encore des investissements conséquents pour généraliser ces pratiques.

LES DÉFIS À RELEVER

Si Bordeaux Métropole se distingue par ses résultats encourageants, la trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050 présente encore de nombreux défis. L'intensification de la gestion sobre des ressources et l'adoption de pratiques circulaires sont essentielles pour répondre aux besoins croissants de réutilisation et de valorisation. Les réseaux de chaleur se déploient en même temps que les études pour produire du froid de façon durable sont lancées. La création d'une coopérative carbone, avec des scénarios juridiques en cours d'évaluation, représente une opportunité clé pour renforcer les partenariats locaux et impliquer les acteurs du territoire. Bordeaux Métropole doit également poursuivre ses efforts pour renforcer la prévention des risques. Pour maintenir son cap, la métropole devra intensifier la coordination avec les parties prenantes, mobiliser davantage la société civile et intégrer des solutions fondées sur la nature, assurant ainsi une résilience accrue face aux impacts du changement climatique.

OBJECTIFS ASSOCIÉS DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN

NIVEAU DE MATURITÉ

- Expérimentations, études
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateurs de suivi
- Exemplarité

ACTION 1
Former et informer, pour que chacun comprenne les enjeux, les mécanismes et effets du changement climatique

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 2
Constituer une bibliothèque des initiatives en matière de transition écologique

●●●● Expérimentations, études

ACTION 5
Réduire et compenser les émissions de CO2 des manifestations métropolitaines

●●●● Expérimentations, études

ACTION 9
Créer une coopérative carbone territoriale en lien avec les territoires voisins

●●●● Expérimentations, études

ACTION 10
Piloter la trajectoire de neutralité carbone et de réduction des polluants atmosphériques

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 11
Formaliser le suivi de la trajectoire territoriale via l'observatoire territorial de la transition

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 14
Constituer et animer le LABO des transitions pour accompagner la montée en puissance de l'offre territoriale d'animation

●●●● Expérimentations, études

ACTION 16
Concevoir et expérimenter de nouveaux dispositifs et usages

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 17
Développer la production de chaleur et de froid renouvelables et locaux

●●●●● Exemplarité

ACTION 18
Développer la production d'électricité renouvelable et locale

●●●●● Exemplarité

ACTION 19
Valoriser la récupération de chaleur de l'industrie

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 20
Développer la production locale de gaz renouvelable

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 21
Importer des énergies renouvelables

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 25
Créer des îlots de fraîcheur en déminéralisant la ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 31
Réduire la production des déchets

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 33
Renforcer l'exemplarité des pratiques métropolitaines

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 42
Rénover et décarboner les logements de la Métropole

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 43
Rénover et décarboner le secteur tertiaire public et privé

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 44
Accompagner la transition vers des usages plus sobre en énergie

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 47
Lutter contre le gaspillage alimentaire

●●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 48
Éviter les emballages jetables

●●●●● Passage à l'échelle

ACTION 49
Inciter à une consommation sobre, utile et durable

●●●●● Expérimentations, études

ACTION 55
Economiser la ressource en eau et renforcer l'utilisation des eaux pluviales et alternatives à l'eau potable

●●●●● Passage à l'échelle

OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE

En 2023, Bordeaux Métropole a réaffirmé son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec une stratégie renforcée et des actions concrètes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), voté en 2022, fixe la feuille de route pour atteindre la réduction de 80 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'année 2023 a permis une avancée majeure dans le déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire de Bordeaux Métropole. Suivant les objectifs fixés par la trajectoire de neutralité carbone du PCAET, la métropole vise à multiplier par 17 la production d'énergies renouvelables d'ici 2028 et à doubler la production de chaleur renouvelable d'ici 2026.

Réseaux de chaleur

L'accent a été mis sur la création et l'expansion des réseaux de chaleur renouvelable. Ces infrastructures permettent d'exploiter des sources de chaleur durable comme la biomasse et la géothermie pour chauffer des quartiers entiers tout en réduisant les émissions de CO₂.

• **Projet "Métropole Sud"**: le réseau de chaleur renouvelable le plus important du territoire a été adopté en 2023. S'étendant sur 45 km, il alimentera en chaleur renouvelable 30 000 équivalents logements à Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence et potentiellement d'autres communes voisines. Ce projet devrait éviter l'émission de 24 000 tonnes de CO₂ par an.

• **Réseau de chaleur Aéroport**: ce projet pionnier vise à alimenter des acteurs économiques et industriels dans la zone de l'Aéroport de Mérignac. En 2023, les études ont été lancées pour développer environ 20 km de réseau afin de répondre aux besoins de chaleur renouvelable de 38 abonnés potentiels d'ici 2040.

Développement du photovoltaïque

En 2023, Bordeaux Métropole a franchi un cap dans la solarisation des infrastructures publiques et privées, avec des projets de grande envergure sur les parkings et bâtiments publics.

• **Solarisation des parkings**: La métropole a lancé un vaste programme de solarisation, incluant des sites tels que le centre routier des Trois Cardinaux (3,3 MWc) et le parking du Stade Colette Besson à Bordeaux (0,5 MWc). Ces installations contribueront à la production de 4,6 MWc d'ici 2025, pour un objectif du PCAET de 175 MWc en 2026.

• **Production solaire en progression**: en 2023, la production annuelle d'énergie solaire sur le territoire est passée à 150 GWh, soit environ 3,5 % de la consommation électrique de la métropole.

• **Centrale du Bourgaillh**: inaugurée en avril 2023 à Pessac, cette centrale a installé 10 000 panneaux photovoltaïques, générant 6 250 MWh d'électricité par an, soit assez pour alimenter 2 500 personnes. Ce projet permet aussi de réduire les émissions de CO₂ de 3 100 tonnes par an

Chiffres clés



150 GWh d'énergie solaire ont été produits en 2023, équivalent à la consommation de 32 000 logements.



Objectif pour 2028: 265 MWc de capacité photovoltaïque installée sur le territoire.

Chiffres clés



+200 GWh d'ici 2026
Objectif de production de chaleur renouvelable avec 10 réseaux de chaleur en service couvrant 100 000 équivalents logements.



Objectif 2028: 35 % de consommation d'énergies renouvelables (EnR) avec une situation 2022 à 18%.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

GRADIGNAN

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE : UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le parking de la salle municipale du Solarium accueille désormais une centrale photovoltaïque, soit 8 ombrières qui produisent une électricité verte.

Ce projet, lancé à l'initiative de la ville, a été développé par une société girondine qui assure l'exploitation de l'infrastructure. L'électricité revendue est ensuite injectée dans le réseau français.

Ce sont 500 MWh qui seront produits chaque année, correspondant à la consommation annuelle de 275 français environ.

Les panneaux offrent également un confort aux utilisateurs du parking en assurant un abri lors des jours de pluie, une zone d'ombre en cas de fortes chaleurs sur une surface de 2500 m².

Des bornes de recharge de véhicules électriques sont également proposées au public.

Avec ce dispositif, la Ville contribue à la production d'énergie renouvelable, évitant en outre l'imperméabilisation des sols.

Enfin, en lien avec cette thématique, des animations scientifiques sont proposées aux écoliers, autour d'expériences pédagogiques sur le dérèglement climatique et les énergies et pourront découvrir la nouvelle centrale photovoltaïque en fonctionnement.

ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX

HALLE PHOTOVOLTAÏQUE

Une halle de marché, support d'une ombrière photovoltaïque, est nouvellement implantée (2024) à quelques pas de l'avenue du Mirail. Fort d'une surface de 1250 m², ce vaste édifice conçu avec des matériaux biosourcés à une double fonction:

- En semaine, il sert d'espace de stationnement couvrant la quarantaine de places de parking actuellement situées sur la parcelle concernée par le projet. Quatre bornes de recharge électrique seront installées à proximité.

- Le week-end, la halle fait office de lieu d'accueil qualitatif pour le marché du samedi matin, d'éventuelles manifestations culturelles ou rassemblements festifs.

Au-delà de ses fonctions de redynamisation du centre-ville, cette halle de marché répond également à l'un des principaux objectifs fixés par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération: créer des systèmes de production d'électricité photovoltaïques sur des terrains déjà artificialisés.

Parc des expositions, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
03-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

Amélioration de l'Efficacité Énergétique du Patrimoine Privé

Bordeaux Métropole poursuit sa stratégie de rénovation énergétique du patrimoine privé dans le cadre de son programme 2022-2026, avec l'ambition de réduire la consommation énergétique du territoire de 1 500 GWh. L'objectif est de rénover 11 500 logements par an pour atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), contribuant ainsi à la transition écologique et à la lutte contre les passoires énergétiques.

En 2023, la métropole a intensifié ses efforts pour accompagner les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique:



2 800 logements rénovés en 2022

dont 2 200 dans le parc privé et 600 dans le parc social, avec des travaux qui incluent au moins deux actions majeures pour améliorer la performance énergétique.



1 215 logements ont bénéficié d'une rénovation performante, avec des gains significatifs d'efficacité énergétique, réduisant ainsi leur consommation et leur impact environnemental.



55% des rénovations ont permis une amélioration d'au moins 40 % de l'efficacité énergétique, et 2/3 des logements ont gagné au moins deux étiquettes énergétiques, notamment ceux classés F ou G (passoires énergétiques).



Ma Rénov' Maisons Individuelles

a accompagné 136 dossiers sur les 8 premiers mois de 2023, avec un soutien financier moyen de 2 930 € par dossier, permettant de financer 53 M€ de travaux en 2022.

La métropole a renforcé son accompagnement avec 13 ETPs mobilisés pour le conseil et l'accompagnement des ménages, et un centre d'appel qui a enregistré 8 950 appels (+36 % par rapport à 2021). 6 500 actes de conseil ont été effectués, dont 2 465 ménages en maison individuelle et 303 conseils pour les syndicats de copropriétés.



Brazza, Bordeaux

Bordeaux Métropole prévoit de continuer à adapter ses dispositifs d'aide et de conseil, en renouvelant les partenariats avec les associations et en mettant en place un nouveau règlement d'intervention pour mieux aligner les actions de rénovation sur les exigences environnementales actuelles. Les évolutions de la plateforme Ma Rénov' visent à faciliter encore davantage l'accès aux aides et à accompagner les ménages dans des rénovations plus globales et performantes.

A noter également, Bordeaux Métropole a mené différentes actions pour la rénovation énergétique du patrimoine public, notamment dans les écoles, avec un bilan de l'AMI Merisier en décembre 2023 et une candidature à une nouvelle AMI « Chêne » pour massifier les rénovations globales sur tout type de patrimoine.

IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS CETTE DÉMARCHÉ ET RENDRE L'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE DANS SES PROPRES PRATIQUES.

• **Plan d'action pour la décarbonation de l'administration:** plusieurs ateliers, entretiens et webinaires ont été organisés en 2023 afin de co-construire un plan d'action spécifique à la réduction des émissions de CO₂. Cela inclut des actions sur les bâtiments publics, les flottes de véhicules, et l'intégration d'énergies renouvelables dans les infrastructures métropolitaines.

• **Formation et sensibilisation:** le programme de sensibilisation associé au Plan Climat métropolitain a touché, en 2023, 224 personnes (104 agents de la métropole et 120 participants externes), notamment à travers les « cafés de la transition » portant sur la sobriété énergétique, la gestion des biodéchets et la réduction de l'artificialisation des sols. Relais de l'ambition métropolitaine pour la transition écologique du territoire, la Maison écocitoyenne a accueilli plus de 16 000 visiteurs en 2023 pour participer à des ateliers, balades, conférences ou encore expositions engageant au changement de comportement. Dans ses activités en dehors des murs, elle a touché 32 000 personnes supplémentaires, grâce aux Super Défis pour la transition ou par ses prêts d'expositions. Enfin, la Maison écocitoyenne est aussi le lieu privilégié de l'accompagnement des directions de la Métropole, dont 70 ont été à minima sensibilisées in situ ou sur d'autres sites par des fresques du climat ou autres interventions, voire accompagnées dans la rédaction d'un plan d'actions vertueux, soit 1 200 agents publics touchés ! 13 000 élèves de 169 écoles sur 26 communes de la Métropole ont été également accompagnés dans des projets collectifs dans le cadre du dispositif des Juniors du Développement Durable, qui a fait l'objet en 2023 d'une évaluation rappelant toute son utilité.

• **Un serious game** a été développé pour présenter les grands enjeux du territoire en termes de trajectoire carbone ainsi que les actions du PCAET. Destiné, pour l'instant, aux directions opérationnelles, « Facteur 6 » permet par l'intermédiaire d'un plateau de jeu en bois et d'un jeu de cartes de prendre en main les actions du plan et de visualiser ses implications et les projets s'intégrant dans cette stratégie. Des premières sessions de test ont pu avoir lieu en novembre 2023, une version définitive est prévue pour début 2024.

Numérique responsable : une gestion écologique des outils digitaux

En 2023, Bordeaux Métropole a lancé une stratégie ambitieuse pour réduire l'empreinte environnementale du numérique. Le secteur numérique représente

aujourd'hui entre 3 % et 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, un chiffre en constante augmentation. Face à cette situation, la métropole s'est engagée à intégrer des pratiques responsables en matière de gestion numérique, conformément à la loi REEN de 2021 qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'adopter une stratégie de numérique responsable avant 2025.

L'objectif est de limiter l'empreinte carbone liée à l'achat, l'utilisation et la gestion des équipements numériques. En 2023, Bordeaux Métropole a mis en œuvre des mesures telles que l'analyse de l'impact environnemental des outils numériques, la promotion de la mutualisation des ressources, et la réduction des achats non essentiels. Cette démarche s'accompagne de formations pour les agents sur l'éco-conception des services numériques et sur l'utilisation d'équipements plus sobres et durables.

Chiffres clés



Objectif 2025: Adoption complète d'une stratégie de numérique responsable.



Impact: **Réduction prévue de 25 %** de l'empreinte carbone liée au numérique à l'horizon 2026.

Sobriété carbone dans les marchés publics

Bordeaux Métropole a poursuivi en 2023 son engagement en faveur de la sobriété carbone dans la commande publique. Conformément à la loi AGEC (Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire), la métropole a lancé plusieurs initiatives pour intégrer des critères environnementaux dans ses marchés publics, notamment par l'utilisation de produits issus du réemploi et de matières recyclées.

Un des projets phares de l'année 2023 a été l'expérimentation d'un critère carbone pour la fourniture de mobiliers de bureaux dans le cadre de la centrale d'achat métropolitaine. Cette initiative vise à évaluer l'impact carbone des produits tout au long de leur cycle de vie et à privilégier les solutions ayant un impact moindre sur l'environnement. Par ailleurs, la métropole a étendu la mise en œuvre de marchés intégrant des produits issus de la réutilisation, notamment dans le cadre des équipements de jeux et jouets reconditionnés.

Chiffres clés



Objectif 2024: Généralisation des critères de sobriété carbone à l'ensemble des marchés publics de la métropole.



Impact: **Diminution de l'empreinte carbone** des achats publics, avec une première expérimentation réussie sur la centrale d'achat en 2023.



INNOVATION NUMÉRIQUE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La métropole a remporté le prix international dans la catégorie Énergie et Environnement au Smart City World Expo Award de Barcelone, pour son projet sur l'indice de confort urbain. Cette démarche innovante pour améliorer le confort thermique des citoyens en milieu urbain, conjugue des données scientifiques quantitatives et des données usagers qualitatives.

FLOIRAC VERS UN PLAN ÉCOLOGIQUE D'AMÉLIORATION PATRIMONIALE.

En continuité de son plan de sobriété et afin d'améliorer durablement la gestion de son patrimoine, de réduire l'empreinte écologique de ses bâtiments et de développer des marges de manœuvre financières, la ville de Floirac lance un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE). Il définira ainsi la stratégie communale de transition écologique du patrimoine communal, par la rénovation énergétique des bâtiments publics planifiée dans son PPI.

Ce programme a permis à Floirac d'être lauréate pour le Fonds Chêne saison 2 du programme ACTEE+ de la FNCCR. Ce fonds cofinance à hauteur de 60% un projet global incluant le SDIE, le recrutement d'un économe de flux, l'achat d'appareils de télérelève et de mesure, ainsi que des actions de communication destinées aux usagers et aux services.

BRUGES MOBILITÉ DES AGENTS ET DES HABITANTS

La Ville de Bruges souhaite favoriser les modes de déplacement bas-carbone.

Pour faciliter les déplacements professionnels alternatifs à la voiture, la Ville a agrandi sa flotte de véhicules début 2024 en mettant à disposition de tous les agents une trottinette et deux vélos électriques supplémentaires. Plus de 600 km ont été parcourus sur ces modes en seulement 6 mois par le personnel de la ville. Des tickets TBM sont également distribués aux agents pour tous leurs déplacements professionnels ou leurs formations.

Afin d'ajuster au mieux l'offre proposée pour les déplacements domicile-travail, la Ville lance, en partenariat avec Bordeaux Métropole, un diagnostic des déplacements des agents avec l'outil Mob'M. Les réponses obtenues alimenteront un plan d'actions adapté aux besoins.

Volontaire pour diminuer la place de la voiture sur l'espace public, la Ville a également mutualisé deux de ses voitures avec CITIZ. Celles-ci sont ainsi empruntables par tous les habitants qui le souhaitent.

Brazzaligne, Lormont

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Compostage individuel

Sobriété des usages dans la gestion des déchets: tri et compostage

Adopté en 2022, le Plan Stratégique Déchets de Bordeaux Métropole met l'accent sur la prévention, le tri à la source, et la valorisation des déchets, avec pour objectif de diminuer l'impact environnemental et d'optimiser les ressources locales, tout en sensibilisant les habitants et les acteurs économiques à des pratiques plus durables.

Parmi les initiatives mises en œuvre en 2023, on citera notamment l'extension des consignes de tri a permis d'augmenter le tri des emballages de 4,2 %. L'évolution des fréquences de collecte, telles que le passage à une collecte 1+1 sur le secteur Nord et une collecte 4+2 en centre-ville de Bordeaux, ont été mises en place pour optimiser les ressources. La Métropole a également inauguré sa première déchèterie mobile en hyper centre de Bordeaux en décembre 2023 et a lancé la première collecte de biodéchets dans ce secteur.

Par ailleurs, des actions de prévention ont été menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), incluant des webinaires et ateliers sur les obligations réglementaires de gestion des déchets pour les professionnels.

L'ouverture d'un centre de recyclage avec une zone de réemploi à Carle Vernet en octobre 2023 et le renforcement des actions d'accompagnement pour faire évoluer les comportements des usagers, comme l'installation de boîtes à dons et de frigos solidaires, illustrent l'engagement de la Métropole à développer une économie circulaire et durable.

Chiffres clés



10 000 composteurs distribués en 2023, soit **64 245** depuis 2012



-12 % en 2023 baisse des déchets ménagers par rapport à 2010

RÉSILIENCE TERRITORIALE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

La résilience territoriale est devenue un enjeu stratégique pour Bordeaux Métropole. Face à la montée des eaux, aux canicules et aux inondations notamment, la métropole renforce sa capacité à anticiper et à s'adapter aux risques en impulsant une démarche territoriale systémique.

CARTOGRAPHIE ET DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS: ÉVALUER LES RISQUES

En 2023, la métropole a mené des diagnostics approfondis de vulnérabilité sur les territoires à risque en analysant neuf risques principaux: inondations fluvio-maritime, ruissellement pluvial, mouvements de terrain, feux de forêt, accidents industriels, ruptures de canalisations de matières dangereuses, pollution des sols, chaleur urbaine et épisodes de sécheresse. Ces diagnostics permettent d'identifier les zones à risque et de proposer des actions pour renforcer la résilience des infrastructures et des populations, en tenant compte de la diversité des aléas climatiques et technologiques qui affectent le territoire.

GEMAPI

En 2023, Bordeaux Métropole a poursuivi ses actions clés dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour renforcer la résilience de son territoire face aux risques hydrauliques et climatiques. Parmi les réalisations notables, deux projets de renaturation et de gestion des crues ont été étudiés: l'ouverture du cours d'eau de la Jallère au niveau du parc des expositions et la restauration du Peugue au bois du Burck. Ces projets, visant à rouvrir des cours d'eau, reculer les digues et créer des zones d'expansion des crues, sont pilotés respectivement par Bordeaux Métropole et le service GEMAPI, en collaboration avec la Direction de la Nature.

Par ailleurs, en 2023, la Métropole a réalisé les études d'avant projet et mené une phase de concertation avec la population pour les travaux des digues



Pont de pierre, Bordeaux

de la presqu'île d'Ambès, un projet évalué à 35 millions d'euros, financé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Estuaire de la Gironde. Ce chantier de restauration sur 17 km de digues vise à protéger les communes d'Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, et Bassens contre les inondations. Face aux défis du réchauffement climatique et à la montée des eaux, Bordeaux Métropole a également planifié une stratégie de financement sur dix ans, évaluée à 97 millions d'euros, pour pérenniser ses systèmes d'endiguement et renforcer la protection contre les inondations. Cette stratégie comprend des études, des travaux de rénovation et l'instauration d'une taxe GEMAPI, dont les recettes attendues à partir de 2024 soutiendront ces initiatives essentielles pour l'avenir de la métropole.

Par ailleurs, un partenariat a été mis en place avec le CEREMA pour évaluer les impacts du changement climatique sur les cours d'eau, avec des simulations prenant en compte des scénarios de réchauffement. Ces modélisations permettront d'adapter les systèmes d'endiguement et de protection des populations dans les zones les plus à risque.

Chiffres clés



97 millions d'euros

Budget prévu sur dix ans pour pérenniser les systèmes d'endiguement et préparer la Métropole à la montée des eaux. Montant prévu: des travaux, des études et des moyens humains pour renforcer la protection contre les inondations.



35 millions d'euros

Montant dans la restauration des 17 km de digues sur la presqu'île d'Ambès, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Estuaire de la Gironde, visant à protéger plusieurs communes contre les risques d'inondation.es.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

LE HAILLAN DES COURS D'ÉCOLE APAISÉES ET VÉGÉTALISÉES

La ville du Haillan a fait évoluer ses cours d'écoles pour adapter ces espaces ludiques au changement climatique, favoriser la liberté de mouvement et l'égalité de genre.

Grâce à une étude sociologique ayant associé élèves et équipes pédagogiques, les cours des écoles élémentaires ont fait peau neuve :

- Délimitation de zones dynamiques, intermédiaires et calmes, permettant à chacun et chacune de trouver sa place quelle que soit son activité ;
- Plantation de haies (fruitière et champêtre) de 40m réalisée avec les élèves, nouveau mobilier et assises de récupération en bois sous des zones ombragées grâce à la plantation d'arbres et l'aménagement de pergolas, choix d'espèces peu gourmandes en eau et à feuillage persistant.
- Désimperméabilisation: nouveaux espaces en pleine terre, revêtement perméable, clair et à liant végétal, copeaux de bois au lieu de sols souples.

Aujourd'hui, les 656 élèves des écoles élémentaires du Centre et de la Luzerne profitent et prennent soin de ces nouveaux aménagements, grâce à un affichage créé par eux-mêmes en lien avec les Services Environnement et Jeunesse.

EYSINES DU VERT DANS LES COURS D'ÉCOLE

Dans le cadre de ses actions en faveur de la multiplication des îlots de fraîcheur sur la commune, la Ville d'Eysines renforce la place de la nature dans les écoles. L'objectif de cette démarche est de repenser les cours d'école face aux défis urbains et climatiques actuels, d'adapter les espaces au bien-être des enfants dans un contexte de canicules de plus en plus fréquentes, et d'accompagner une réflexion ambitieuse avec tous les usagers sur l'utilisation de ces espaces de vie. Les premiers travaux ont été effectués cet été à l'école Raoul Déjean avec un débitumage autour du grand platane de l'école René Girol.

De nouveaux ouvrages se préparent à l'école élémentaire de la Forêt après une phase de concertation réunissant les enfants, les parents, le personnel municipal et les enseignants pour imaginer la cour d'école de demain avec une volonté de répondre à des critères tels que la qualité de vie, le confort de l'enfant ou encore l'éducation à l'environnement.

Les plans d'aménagement des cours sont réalisés avec les services de la Ville. Au programme: désartificialisation des sols pour créer des îlots de fraîcheurs, création de fosses pour planter les arbres, installation de plantes grimpantes sur des secteurs identifiés, aménagement d'espaces jeux et bien-être. Le projet de végétalisation des cours d'écoles s'étendra progressivement aux autres écoles de la commune.

PESSAC FUTURE PISCINE CAZALET

La Ville de Pessac a choisi de remplacer la piscine Caneton, l'un des bâtiments les plus énergivores de la commune, par la construction d'un équipement aquatique de très haute qualité environnementale, dont l'ouverture est prévue en 2025. Ce dernier est implanté au sein du parc Cazalet avec une architecture paysage où coexiste une symbiose entre le végétal et le minéral.

Le projet développe un cycle de l'eau où chaque goutte est utilisée à son plein potentiel. L'eau de pluie est récupérée puis filtrée, l'eau des bassins est déchlorée. L'eau est réutilisée pour l'alimentation des sanitaires, l'arrosage des espaces verts, l'irrigation de la toiture, le nettoyage des voiries de la ville.

Le projet utilise les énergies renouvelables pour chauffer l'eau des bassins à 100%: géothermie associée à une pompe à chaleur et 500 m² de panneaux solaires.

Cet équipement s'inscrit sur une parcelle végétalisée qui abrite un cortège d'espèces faunistiques et floristiques locales constituant un écosystème riche en biodiversité. Afin d'assurer la prise en compte de ces enjeux écologiques, une démarche a aussi été lancée pour obtenir la certification Effinature pour préserver le plus possible les espaces verts existants.

GESTION SOBRE DES RESSOURCES EN EAU

Face aux défis posés par le changement climatique, notamment la multiplication des périodes de sécheresse, Bordeaux Métropole a mis en place une série d'actions innovantes pour améliorer la gestion de l'eau en 2023.

Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Un projet pilote a été lancé à la station d'épuration de Cantinolles à Eysines en 2023, avec la mise en place d'une REUT BOX pour réutiliser 12 000 m³ d'eaux usées traitées par an, dans un premier temps pour des usages internes comme le nettoyage et l'arrosage urbain. Ce projet pourrait être étendu à d'autres usages sous réserve d'un arrêté préfectoral.

Gestion des eaux pluviales et recharge des nappes phréatiques :

Le projet démonstrateur de Beaudésert à Mérignac a pour objectif de réalimenter indirectement la nappe du Plio-Quaternaire avec des eaux pluviales traitées. Ce système permettra de stocker l'eau pour une réutilisation ultérieure, tout en limitant les risques d'inondation et en créant des îlots de fraîcheur dans cette zone urbaine fortement impactée par les îlots de chaleur.

Chiffres clés



14 forages pour la gestion de l'eau ont été planifiés pour limiter les prélèvements sur les nappes sensibles de Gironde.



Objectif REUT: 12 000 m³/an d'eau réutilisée dans un premier temps, avec une montée en puissance dès 2024.

PROGRAMME MÉTROPOLE RAFRAÏCHISSANTE

Le programme « Métropole Rafraîchissante » a été lancé en 2023 pour adapter Bordeaux Métropole aux effets du changement climatique, en particulier face à l'augmentation des températures et aux vagues de chaleur. Ce programme vise à créer un territoire plus résilient en mettant en œuvre des solutions pour atténuer les îlots de chaleur urbains (ICU) et améliorer le confort thermique des habitants, en particulier les plus vulnérables. Plusieurs actions ont été menées pour: prévenir les îlots de chaleur (introduction de nouvelles normes dans le PLU); réparer les îlots de chaleur existants (mise en place de solutions de rafraîchissement artificielles comme

les toitures « cool roof » sur le Gymnase Chauffour à Bordeaux par exemple); développer et valoriser les espaces de fraîcheur par la mise en place d'une cartographie des espaces frais pour les métropolitains, avec la contribution de l'ensemble des communes de la métropole. Ce programme sera déployé en 2024 avec l'adoption de 10 actions clés pour adapter le territoire à la chaleur.

Chiffres clés



18 jours de nuits chaudes (températures nocturnes dépassant les 20°C) ont été enregistrés en 2023



284 fontaines à boire présentes sur le territoire métropolitain
Objectif: + 100 d'ici 2026 pour renforcer l'accès à l'eau potable dans les espaces publics et soutenir le développement des parcours fraîcheur



ZOOM SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS (RPOS) DE L'EAU POTABLE, DE L'EAU INDUSTRIELLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Après 30 ans de délégation de ses services d'eau à des opérateurs privés, Bordeaux Métropole a fait un choix politique fort, pour proposer un service de l'eau plus transparent et plus durable aux habitants de ce territoire. C'est à cette fin que La Régie pour l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement non collectif a été créée. L'année 2023 est une année particulièrement charnière car elle marque sa première année d'activité. Plusieurs réalisations en faveur de la transition écologique et sociale peuvent être rapportées. Parmi elles, l'élaboration d'une nouvelle structure tarifaire, effective à partir de 2024, qui favorise une plus grande équité dans l'accès à la ressource en eau et des comportements plus écoresponsables. La Régie a repris en maîtrise d'ouvrage le projet du Champ captant des Landes du Médoc, visant à développer des ressources de substitution pour limiter les prélèvements sur les nappes sensibles. L'observatoire des Landes Médocaines a été lancé pour suivre les impacts environnementaux et consolider la gouvernance du projet avec les acteurs locaux.

La Régie a investi dans des outils de communication et de sensibilisation, comme des lettres d'information et des pages dédiées sur son site, pour mieux informer les usagers et renforcer l'engagement citoyen. En parallèle, des efforts ont été faits pour moderniser les infrastructures, avec 1 886 mètres de conduites d'eau potable renouvelées et la poursuite de la lutte contre les fuites sur le réseau.



LE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) DE BORDEAUX MÉTROPOLE

La démarche du PICS, lancée en 2023, vise à organiser la solidarité et la gestion des crises entre les 28 communes de la métropole. Il s'agit d'un document stratégique qui établit les liens entre les politiques locales de prévention des risques et la gestion des situations de crise, en mobilisant les capacités intercommunales au profit des communes membres.

Le PICS prévoit notamment la mutualisation des ressources, l'appui aux communes pour la planification et la gestion de crise, et le rétablissement des compétences communautaires après un événement critique. Ce plan est particulièrement important pour coordonner les actions des différentes communes et offrir un soutien efficace en cas de crises majeures telles que des inondations, incendies ou autres risques naturels. Par ailleurs, un des projets intégrés au PICS est la création d'une Réserve Citoyenne Métropolitaine.

PLAN FORÊT

Afin de renforcer la résilience écologique, un Plan Forêt a été impulsé pour protéger et restaurer les lisières forestières. Ce plan, à l'étude avec l'ensemble des partenaires, inclura des actions spécifiques pour limiter les risques d'incendie, renforcer la biodiversité et valoriser la filière bois.

LA RÉSERVE CITOYENNE MÉTROPOLITAINE

En 2023, Bordeaux Métropole a créé la Réserve Citoyenne Métropolitaine, une initiative visant à renforcer la résilience territoriale face aux crises, qu'elles soient climatiques, naturelles ou sociales. Cette réserve, constituée d'une centaine de bénévoles issus des 28 communes de la métropole, a pour mission de soutenir la population en cas de situation de crise ou de risque majeur. Recrutés pour une durée d'un an renouvelable, les volontaires de la Réserve Citoyenne interviennent en collaboration avec les communes et les services de secours.

Le rôle de la Réserve Citoyenne ne se limite pas à l'intervention d'urgence. En amont des crises, elle participe activement à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs, notamment à travers des actions de prévention et d'information.

Chiffres clés

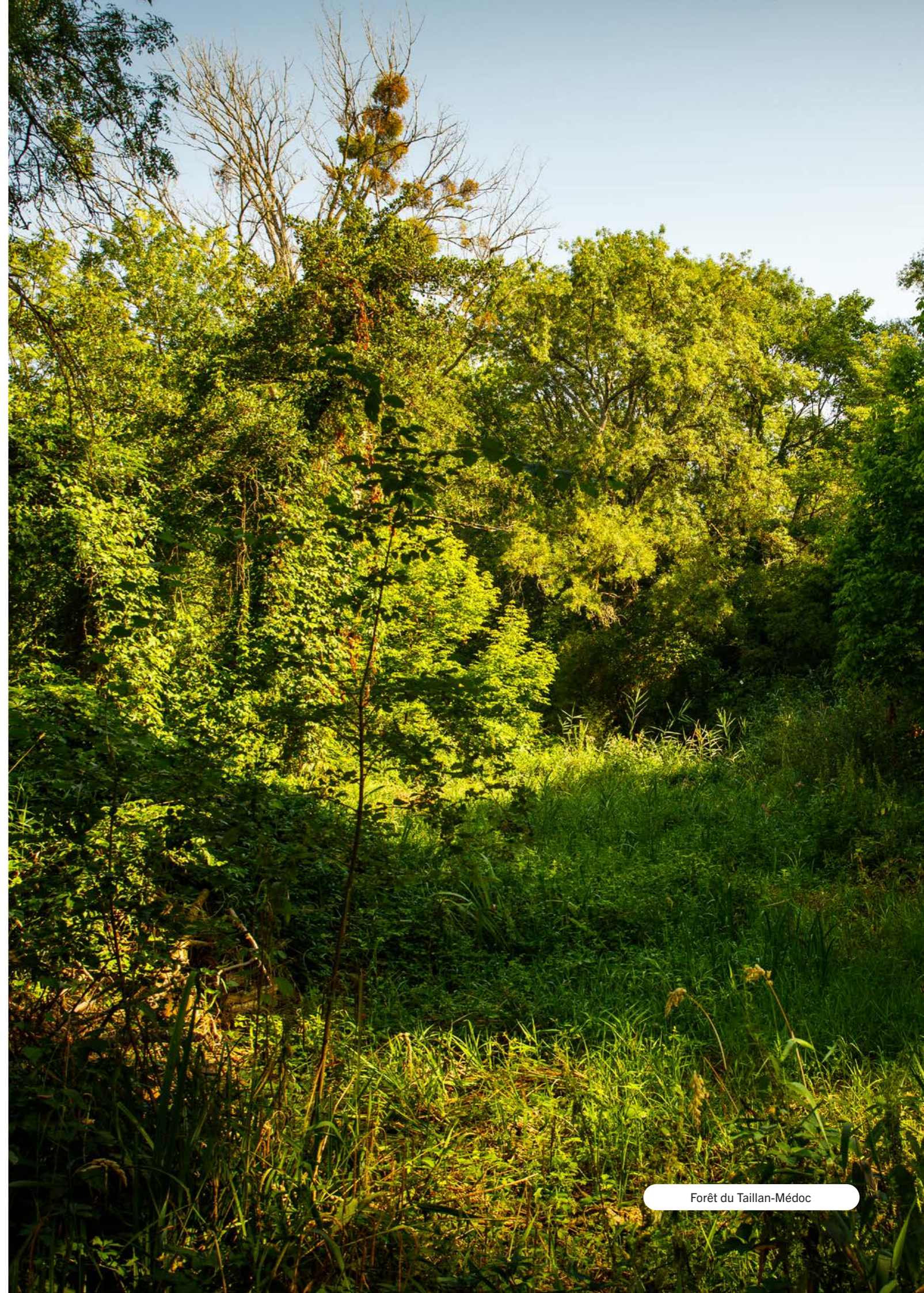


100 bénévoles engagés dans la Réserve Citoyenne en 2023. **Mission principale:** Sensibiliser la population et renforcer le soutien aux populations en cas de crise.



28 communes impliquées dans ce dispositif.

Ce dispositif innovant témoigne de la volonté de Bordeaux Métropole d'inclure ses citoyens dans la stratégie de résilience et de les préparer aux crises futures tout en créant un réseau solidaire et actif sur l'ensemble du territoire.



Forêt du Taillan-Médoc

UN TERRITOIRE EN TRANSITION

QUI LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION
ET PROMeut UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Saige, Pessac

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

AMBITION 3

LES ENJEUX

Concilier transition écologique, justice sociale et résilience économique, réduire l'empreinte environnementale, lutter contre les inégalités en garantissant un accès équitable aux ressources et aux services, promouvoir une économie inclusive et responsable qui soutient les initiatives locales et solidaires, autant d'enjeux au cœur des feuilles de route métropolitaines pour un territoire plus équitable et résilient.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'ANNÉE 2023

Parmi les actions marquantes de l'année 2023, la métropole a renforcé ses programmes pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS), développer l'agriculture urbaine, structurer ses efforts autour de filières prioritaires comme le réemploi des matériaux du BTP, les matières organiques, et le numérique, dans la perspective d'une première feuille de route pour l'économie circulaire.

En matière d'aménagement économique durable, les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Bordeaux Métropole ont montré leur ambition d'être le creuset et laboratoire des politiques de transition écologique de la métropole. L'OIM Arc Rive Droite s'est concentrée sur la réhabilitation de sites industriels avec Innogaronne, centre de ressources dédié à l'écoconstruction et à la décarbonation des activités industrielles. L'OIM Aéroport a promu le développement du concept "village industriel du futur" pour des parcs d'activités intégrant des pratiques écologiques innovantes, ou encore la réalisation d'études de métabolisme urbain pour optimiser l'utilisation des ressources dans les nouvelles zones d'activités. Côté OIM Bordeaux Inno Campus, l'intégration de la mobilité douce et des énergies renouvelables ont été l'un des fils rouges de 2023, avec l'aménagement d'itinéraires modes doux et la plantation d'arbres pour compenser l'artificialisation des sols et améliorer la qualité de vie sur le campus.

Sur le plan social, Bordeaux Métropole a intensifié ses efforts pour rendre les services publics plus accessibles, développer les logements sociaux, et réduire la fracture numérique. L'extension des dispositifs « Permis de louer » et « Permis de diviser » à de nouvelles communes vise à lutter contre l'habitat indigne et à améliorer la qualité du parc locatif.

LES DÉFIS À RELEVER

Bordeaux Métropole fait face à des défis majeurs pour poursuivre sa transition vers un développement économique responsable et solidaire. Le passage à de nouveaux paradigmes économiques, intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales, nécessite une transformation profonde des modèles traditionnels. Le territoire de la métropole et tous ses acteurs doivent concilier l'ambition de croissance économique avec les impératifs de durabilité, en réinventant les modes de production, de consommation, et de gestion des ressources. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique et la décarbonation des industries locales nécessitent une modernisation rapide des infrastructures et une mobilisation massive de financements. Pour réussir ces défis, Bordeaux Métropole devra continuer à intégrer l'ensemble des acteurs locaux dans cette dynamique de transition qui représente une opportunité unique de redéfinir le rôle de Bordeaux Métropole comme un acteur majeur de la transformation écologique et sociale.

OBJECTIFS ASSOCIÉS DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN

NIVEAU DE MATURITÉ

- Expérimentations, études
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateurs de suivi
- Exemplarité

ACTION 22

Soutenir un monde agricole économiquement viable, socialement et écologiquement responsable

●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 26

Anticiper les emplois de demain et accompagner les filières économiques émergentes nécessaires à l'atteinte des objectifs du Plan climat

● Expérimentations, études

ACTION 27

Accompagner les projets d'écologie industrielle territoriale (EIT)

●● Passage à l'échelle

ACTION 28

Faire de Bordeaux une destination durable reconnue

●●●● Exemplarité

ACTION 29

Accompagner les acteurs économiques dans l'adoption de process sobres en énergie et carbone

●● Passage à l'échelle

ACTION 30

Privilégier les matériaux moins polluants pour toutes les filières économiques

●● Passage à l'échelle

ACTION 39

Favoriser les circuits courts

●● Passage à l'échelle

ACTION 50

Privilégier le réemploi pour donner une 2^e vie aux objets

●● Passage à l'échelle

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Bordeaux Métropole a adopté en janvier 2022 son Schéma de développement économique dont l'un des objectifs est d'accompagner la transition écologique et sociale du territoire en soutenant des filières innovantes et durables, comme l'économie circulaire, les énergies renouvelables, et l'économie sociale et solidaire. En 2023, plusieurs initiatives démontrent l'engagement de la Métropole de Bordeaux à promouvoir une économie responsable et durable.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Comme prévu dans le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) 2021-26, les travaux d'élaboration d'une première feuille de route métropolitaine en faveur de l'économie circulaire ont débuté en 2023, avec une attention particulière à 4 filières circulaires prioritaires identifiées dans la feuille de route économie sociale et solidaire (ESS) de la Métropole: le réemploi des matériaux du BTP, les matières organiques, la consigne du verre et le numérique.

La démarche ainsi mise en œuvre s'est traduite par :

- L'intégration au référentiel économie circulaire du programme « Territoires engagés dans la transition écologique » animé par l'ADEME.
- Le soutien renouvelé au programme d'écologie industrielle et territoriale (EIT) Ziri (Zones d'intégration des réseaux intelligents) animé par Bordeaux Technowest sur plusieurs zones d'activité métropolitaines (Ecoparc de Blanquefort, Bordeaux Aéroport et Rive Droite) et favorisant des synergies de mutualisation et de substitution (« Le déchet de l'un devient la matière première de l'autre ») entre plus de 100 entreprises adhérentes.
- La création d'une base du réemploi à Mérignac Soleil, dans le cadre de la démarche Refair animée par La Fab.



Remise des prix Coup de cœur de l'ESS (Économie sociale et solidaire)

- Le lancement d'une étude sur les gisements et les opportunités de valorisation des **excréments et couches compostables**, coordonnée par la Maison de la Matière organique oubliée (Mammo).
- La collecte de **coquilles d'huîtres** lors des fêtes de fin d'année par l'association Coquilles sur plusieurs communes de la Métropole, pour une valorisation en agriculture et la réalisation de béton coquillé.
- L'attribution d'un des **prix coups de cœur de l'ESS** de Bordeaux Métropole à l'association Renée.

LE TAILLAN-MÉDOC
MISE EN PLACE D'UN BAC DE COLLECTE DE COQUILLES

Engagée dans la réduction et la valorisation des déchets, la commune du Taillan-Médoc expérimente la collecte des coquilles ! Après le succès rencontré lors des fêtes de fin d'année de 2022, la ville a souhaité laisser aux habitants la possibilité de valoriser leurs coquilles toute l'année, en installant un bac de collecte en centre-ville, place du Général de Gaulle. Les coquilles collectées sont concassées et valorisées de deux façons, soit en amendement agricole, soit pour des projets expérimentaux: béton et mobiliers.

De mai à décembre 2023, c'est ainsi 1 896 kg de coquilles qui ont été collectés, chiffres en progression permanente !

Cette démarche d'économie circulaire, en partenariat avec les associations Coquilles et Les Détritivores, permet donc de valoriser les déchets localement, tout en créant de nouveaux emplois.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Zone industrielle, port de Bassens

VERS UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE BAS CARBONE

Bordeaux Métropole a été partenaire de plusieurs initiatives en 2023 qui posent les premiers jalons pour se transformer en territoire d'industrie bas carbone :

- La démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) Ziri, portée par Bordeaux Technowest, va progressivement être déployée à de nouvelles zones d'activités (Bordeaux Nord, Communauté de Communes de Montesquieu, Bordeaux Sud) et de nouvelles entreprises adhérentes à partir de 2024, dans le cadre d'une stratégie de métropolisation adoptée en Conseil métropolitain d'avril 2024.
- Le programme Bees ZIP (Bordeaux énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires) a été lancé en mai 2023 pour la décarbonation des industries dans la zone d'Ambès-Bassens, permettant de répondre à l'appel à projets ZIBAC de l'ADEME et obtenir des financements pour des études stratégiques. La labellisation "Territoire d'Industrie", en novembre 2023, de Bordeaux Métropole aux côtés du Grand Port Maritime de Bordeaux et de la COBAN est un gage de reconnaissance et de réussite pour l'ensemble des parties-prenantes. Le programme a pour objectif de soutenir en priorité les projets orientés vers la transition écologique: une confirmation nationale

de l'ambitieuse politique industrielle décarbonée menée sur le territoire.

- En février 2023, la première pierre de l'usine Hydrogène de France a été posée. La société Hydrogène de France installe son usine d'assemblage de piles à combustible de grande puissance assurant la transformation de l'hydrogène en électricité sur un terrain acquis par la métropole dans le cadre du fonds de revitalisation de Ford. Ce projet industriel a été retenu via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur les possibilités de réindustrialisation du « terrain des circuits ». À la clé, environ 50 emplois dès la livraison de l'usine fin 2023 avec un potentiel d'une centaine d'emplois à terme. Bordeaux Métropole structure ainsi un nouvel écosystème industriel, le vecteur hydrogène offrant de nouvelles perspectives industrielles porteuses sur le territoire métropolitain.
- Servant à la fois les objectifs du PCAET, de la Feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole, et de l'OIM Arc Rive droite, le projet WoodRise vallée (création d'un pôle économique dédié à la filière écoconstruction bois et la construction durable) s'implante sur le secteur de la Blancherie à Artigues, sur 6 hectares à bâtir et 4500 m² bâtis, avec 3 axes principaux: la production, la formation et la recherche développement. Le permis d'aménager des terrains nus est attendu vers mars 2025 pour l'accueil d'entreprises productives. A terme, le projet devrait maintenir ou créer 700 emplois environ.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ESS

Bordeaux Métropole déploie une stratégie ambitieuse pour favoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire. De la création d'une foncière solidaire à la relocalisation d'activités en passant par des partenariats avec des institutions académiques, la feuille de route de Bordeaux Métropole prévoit notamment d'apporter un soutien aux acteurs œuvrant dans les domaines suivants: l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la mobilité responsable, et l'économie de proximité. En 2023, de nombreuses structures ont été accompagnées par la métropole, notamment l'association ETU'RECUP, première ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus universitaire, La Panière & Co dont l'objectif est de créer un atelier de chantier d'insertion (ACI) autour de l'activité de blanchisserie pour apporter une réponse de proximité aux habitants de la rive droite, La Ruche Développement et son réseau de 12 lieux dédiés à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat, La Table de Cana, réseau de 9 traiteurs-restaurateurs sur l'ensemble du territoire français assurant l'accompagnement de salariés en parcours d'insertion vers l'emploi, mais aussi ATCOOP, Chapeau et bottes, La Manuco et Supercoop.

Aussi, la foncière solidaire, initiée par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'association ATIS, répond à la problématique immobilière des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain. Elle propose des services tels que la collecte de fonds, l'acquisition de biens immobiliers, la gestion locative, et le conseil. Le plan d'action prévoit une consolidation en 2023, une levée de fonds de 2024 à 2028 avec 5 à 8 opérations, puis un déploiement en Nouvelle-Aquitaine de 2026 à 2030. L'objectif est d'atteindre une vitesse de croisière à partir de 2030



LE PRIX ESS 2023 DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Bordeaux Métropole a organisé la 15^e édition du Prix Coup de Cœur ESS pour soutenir des projets innovants et émergents relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Le concours a récompensé trois initiatives locales répondant à des besoins non satisfaits et favorisant la coopération territoriale : AL2B pour son parcours de santé scolaire à Bordeaux, Hello Renée pour ses ateliers de réparation de petits équipements électroniques à Cenon, et Servi en Local pour sa solution logistique reliant agriculteurs et restaurateurs autour de Bordeaux. Chaque lauréat a reçu un prix de 5 000 €



Remise des prix Coup de cœur de l'ESS (Économie sociale et solidaire)

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Poursuivant ses objectifs de neutralité carbone, Bordeaux Métropole accompagne les acteurs économiques dans leur transition environnementale, sociale et numérique. Les activités de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux représentant 6% des émissions du territoire, l'atteinte de cet objectif passe nécessairement par l'accompagnement des acteurs locaux, et notamment des entreprises, dans leurs projets de transition écologique.

Forts de ce constat, les services métropolitains ont structuré une offre globale d'accompagnement à la transition écologique des entreprises, répertoriée dans un guide unique (catalogue papier et web).

Cet outil permet à l'entreprise de gagner du temps dans ses recherches, d'identifier rapidement les interlocuteurs clés à contacter et de bénéficier de l'appui d'un tiers de confiance indispensable à son passage à l'action. Il permet également à l'offre métropolitaine d'être plus lisible et plus visible en parlant d'une même voix aux acteurs économiques. On y retrouve donc du diagnostic, du conseil, de la formation et du financement de projets sur divers sujets : mobilité, énergie, biodiversité, déchets, écologie industrielle territoriale, etc.

Pour mesurer la pertinence de ce catalogue, une expérimentation a été menée pendant 6 mois de l'année 2023. En tout, ce sont 46 établissements (dont 36 entreprises) sur 11 communes métropolitaines qui y ont contribué et suggéré des axes d'amélioration. Cette expérimentation a permis de confirmer l'utilité de l'outil, la pertinence de son format et des dispositifs recensés, et de mieux identifier les besoins d'accompagnement des entreprises.

Les conclusions de l'expérimentation ont permis de consacrer la pérennité du guide, qui sera donc actualisé chaque année, en fonction des besoins du territoire et des nouveautés proposées par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



MIN (Marché d'intérêt national) de Bordeaux

LE MIN

Le MIN de Bordeaux Brieune, inauguré en 1963, célèbre en 2023 son 60^e anniversaire avec de nouveaux projets de développement. Occupant 12 hectares, il compte 47 000 m² de locaux pour les grossistes, transitant 161 000 tonnes de produits frais annuellement. Représentant 18,5% de la consommation alimentaire métropolitaine, le MIN agit sur la politique alimentaire en concentrant des acteurs et en favorisant les circuits courts. Bordeaux Métropole projette une extension de 40 000 m² pour renforcer quantitativement et qualitativement le MIN, développant des activités alimentaires publiques. Grâce à ce développement, de nouvelles activités verront le jour au sein du MIN: de la production alimentaire à la distribution, en passant par la transformation. Les activités envisagées comprennent la logistique, la gestion des biodéchets, l'emballage, la formation aux métiers de bouche, l'innovation, et des services pour les entreprises et les habitants. Le projet sera porté par une concession avec une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) et bénéficiera d'un tiers investisseur.

VERS UN AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) ont pour objectif d'aménager le territoire en conciliant développement économique, mobilité et transition écologique. Illustrations avec les actions 2023 de l'OIM Arc Rive Droite.

En 2023, l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Arc Rive Droite a renforcé ses actions pour préserver le patrimoine bâti, écologique et paysager tout en favorisant le développement économique durable. Un des axes majeurs de l'OIM a été le déploiement de centres de ressources à vocation économique, notamment à travers la transformation de sites existants pour y accueillir des entreprises engagées dans la transition écologique. Ces centres de ressources recyclent des espaces industriels pour faire émerger un développement économique intégré au territoire.

L'un des projets phares de 2023 a été l'acquisition du site industriel de Bassens, rebaptisé Innogaronne, Accélérateur des Transitions de l'Arc Rive Droite. Inauguré le 12 décembre 2023, ce centre a ouvert ses portes aux premières entreprises dès mars 2023, notamment avec l'installation de Coop&Bat, une coopérative d'activités dans l'écoconstruction. Plusieurs autres entreprises, telles que HOCQUAUX, Séjoli, et KOJI, fabricant de panneaux modulaires en bois, ont rejoint le centre au fil de l'année, créant ainsi un écosystème d'acteurs dédiés à la rénovation énergétique et à l'écoconstruction.

En parallèle, l'OIM a poursuivi son ambition de transformer d'autres espaces stratégiques. En décembre 2023, l'OIM a acquis les bâtiments de l'APAVE à Artigues-près-Bordeaux pour développer la future Cité de la Construction Durable Woodrise Vallée. Cette dynamique se poursuivra en 2024 avec l'acquisition des anciens locaux de TDF, destinés à accueillir un futur centre de ressources pour l'ESS et l'artisanat, consolidant ainsi le rôle de l'OIM Arc Rive Droite dans l'accompagnement des entreprises innovantes au service de la transition écologique.

AGRICULTURE URBAINE

En 2023, Bordeaux Métropole a renforcé ses actions dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir l'agriculture urbaine et promouvoir les circuits courts, contribuant ainsi à l'aménagement durable du territoire. Le développement des circuits courts a été une priorité travaillée en 2023 pour aboutir, en 2024, à la création d'un Le Fond Circuits Courts visant à favoriser les circuits courts bio, encourager les pratiques agroécologiques et renforcer la résilience alimentaire locale.

Parallèlement, Bordeaux Métropole a mis en place le Fonds d'Initiative Locale Agricole (FILA) pour accompagner l'installation des agriculteurs et maraîchers sur le territoire. Ce dispositif propose un soutien financier pour des investissements liés à la production primaire, à la transformation, à l'agroforesterie (comme la plantation d'arbres et de haies) et à la commercialisation des produits agricoles. Depuis son lancement en 2021, le FILA a déjà permis d'accompagner 12 agriculteurs aidés en 2023 sur des projets d'investissement et de plantations de arbres et haies pour un montant total de 100 000€, illustrant l'engagement de la métropole en faveur d'une agriculture urbaine durable et locale.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Jardin des lumières, Bordeaux

MÉRIGNAC LE PROJET DE LA FERME URBAINE

La ferme urbaine est un projet souhaité par les élus mérignacais pour tendre vers une autonomie alimentaire, développer l'agriculture urbaine et les circuits courts. La ferme urbaine alimentera ainsi les crèches municipales en fruits et légumes labellisés « agriculture biologique ».

En janvier 2023, la Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt permettant de sélectionner un maraîcher à qui louer la parcelle pour son exploitation. C'est un jeune agriculteur en reconversion, actuellement à la couveuse agricole de Terre d'Adèle, qui a été choisi pour devenir le maraîcher de la ferme urbaine. Ce dernier a été associé aux travaux de viabilisation et d'aménagement de la ferme réalisés entre 2023 et 2024 afin qu'il s'approprie son futur outil de travail.

Un bail rural a été signé en mars 2024 entre le maraîcher et la Ville pour lui mettre à disposition le terrain. Une clause environnementale a été insérée dans ce contrat de location afin de rendre obligatoire le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique.

Ce projet s'inscrit également dans la démarche alimentaire portée par les crèches de Mérignac afin de proposer aux petits des produits locaux, de saison et de qualité. Ainsi, dès octobre 2024, les crèches pourront bénéficier des premiers légumes automnaux de la ferme urbaine.



Refuge périurbain Le Tronc Creux, Pessac

TOURISME

Depuis 2022, une charte d'engagement pour un hébergement touristique éco-responsable a été mise en place, accompagnée d'initiatives telles que des subventions pour les audits et des formations proposées par l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM). Cette démarche a permis à 60 % des adhérents de l'OTCBM d'intégrer une démarche responsable, contre 48 % en 2022, avec 324 entreprises disposant désormais d'une charte RSE et 200 entreprises éco-certifiées.


Le secteur de l'œnotourisme a également fait preuve de son engagement, avec 81 % des prestataires présents sur le site visiter-bordeaux.com adoptant des pratiques de viticulture responsable et 68 % éco-certifiés pour leur production viticole. L'OTCBM a rejoint le Conseil agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole pour représenter ses adhérents et favoriser les rencontres avec des fournisseurs locaux, renforçant ainsi les liens entre tourisme et développement durable.


Les efforts de Bordeaux pour promouvoir un tourisme responsable ont également été reconnus au niveau international, avec un score de 87 % au GDS-Index, plaçant la ville à la 9^e place mondiale parmi 104 destinations, marquant une progression de deux

points par rapport à 2022. On notera également que 33 % des publications de la page Facebook Bordeaux Tourisme sensibilisent les visiteurs à des séjours responsables.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à transformer le territoire en une destination exemplaire en matière de tourisme durable.

Intégrer une dimension sociale et environnementale aux achats publics réalisés par la métropole quelques chiffres clés du SPASER

 **2021 : 69 % 2022 : 76 % 2023 : 86,1 %**
Marchés clausables avec des clauses d'insertion

 **2021 : 40 % 2022 : 65 % 2023 : 74,2 %**
Marchés clausables avec des considérations environnementales

SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ, DIVERSITÉ


ÉGALITÉ


En 2023, Bordeaux Métropole a poursuivi la mise en œuvre d'actions concrètes de son Plan d'Actions Égalité. Parmi les réalisations notables, la métropole a poursuivi son action de sensibilisation avec l'organisation de sessions de formation pour plus de 350 agent.e.s sur les questions de non-discrimination et d'égalité de traitement. La campagne de sensibilisation contre le sexisme au travail, lancée à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, a été un succès, avec des affiches déployées dans l'ensemble des bâtiments métropolitains et la distribution de livrets « Stop sexisme! ».


De plus, la métropole a renouvelé son engagement dans la labellisation AFNOR pour l'égalité professionnelle et la diversité. Elle a obtenu une subvention de 27 000 euros du Fonds de l'égalité pour financer des actions de sensibilisation comme des sessions de théâtre forum et des escape games sur le burn-out des femmes.


Par ailleurs, une enquête interne a révélé que 14 % des agent.e.s de la métropole se sentaient victimes de discrimination, soulignant l'importance des actions continues pour améliorer l'égalité et le bien-être au travail.

Chiffres et date clés

 **44,2 %** des élus métropolitains sont des femmes

 **493** agent.e.s ont été recruté.e.s en 2022, dont 228 femmes, avec une attention particulière portée à la promotion de la mixité dans les filières techniques

 **275** agents ont suivi un e-learning sur les LGBTIphobies

 **Mars 2024** la Métropole est de nouveau labellisée sur la Diversité par l'Afnor, pour 4 ans



Brazza, Bordeaux

L'innovation sociale au cœur des politiques publiques de Bordeaux

Bordeaux Métropole confirme son engagement en faveur de l'innovation sociale avec des initiatives ciblées, telles que le soutien aux étudiants précaires, l'intégration des réfugiés par l'enseignement supérieur, et des actions concrètes de relance socioéconomique dans les quartiers prioritaires. Ces soutiens réaffirmés en programme d'actions ou appels à projets en 2023 reflètent la volonté métropolitaine de promouvoir l'égalité, l'insertion, et la solidarité sur le territoire.

Garantir l'accès

Accès au logement

Bordeaux Métropole en a fait une de ses priorités afin de permettre à chacun d'intégrer un logement adapté à ses besoins en termes de taille et de prix aussi bien en accession, en location ou en logement social.

En 2023, Bordeaux Métropole a également poursuivi ses efforts pour augmenter l'offre de logements sociaux. Grâce à un coup de pouce financier de 20 millions d'euros supplémentaires, l'objectif des 3000 logements sociaux a été rempli en 2023. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis 2018.

Le fonds de soutien exceptionnel adopté en juin 2024 a permis de financer 100 opérations de logements sociaux en difficulté, dont 45 qui étaient à l'arrêt.

Au total 2387 logements locatif sociaux ont bénéficié de ce fonds de soutien exceptionnel.

La signature de la convention intercommunale d'attribution de logements sociaux et des conventions de réservation avec les organismes de logements sociaux du territoire.

En 2023, Bordeaux Métropole a créé trois Équipements Temporaires d'Insertion (ETI) situés à Bègles, Bordeaux, et Floirac, permettant d'héberger 97 personnes, dont 31 mineurs. Ces espaces visent à offrir un hébergement temporaire aux ménages en grande précarité, souvent issus de squats ou de bidonvilles, tout en leur fournissant un accompagnement social personnalisé pour une durée maximale de 18 mois. L'ETI de Bordeaux, inauguré en juillet 2023 dans le quartier de la Jallère, a permis d'accueillir 33 personnes, dont 15 enfants, en contribuant à la résorption du bidonville de Brazza.

CARBON-BLANC LA MIMI ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DES RÉFUGIÉS

La rencontre entre une association solidaire, le bailleur social Clairisienne, la Ville de Carbon-Blanc, les Compagnons bâtisseurs, un bureau d'études écoresponsables et un collectif d'architectes a permis l'installation du projet MIMI, une Micro Maison Mobile pour l'Insertion sur un foncier appartenant au bailleur. Cette maison offre une nouvelle solution d'habitat mobile et écologique pour favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés ayant une protection internationale.

Accès aux services numériques

La métropole doit relever le défi de l'inclusion numérique et sociale, en garantissant que les innovations profitent à tous les citoyens et réduisent les inégalités d'accès aux services. Les initiatives de lutte contre la fracture numérique incluent en 2023, le renforcement du réseau de conseillers numériques sur le territoire, l'animation de lieux d'apprentissage et de conseil, ainsi que l'accompagnement des aidants numériques identifiés grâce à l'Observatoire métropolitain des inégalités numériques, dont les premiers résultats ont été présentés en octobre 2023. Bordeaux Métropole a également lancé l'Académie du numérique pour former ses agents aux outils et enjeux du numérique, et a coordonné des actions avec des acteurs locaux pour maximiser l'impact des initiatives sur l'inclusion numérique.

Chiffres clés (source observatoire métropolitain des inégalités numériques)



18% des ménages métropolitains n'ont pas accès à un ordinateur à domicile



Près de **25%** des habitants éprouvent des difficultés à utiliser des services en ligne essentiels

Accès aux transports publics

En 2023, Bordeaux Métropole, en partenariat avec Keolis, a poursuivi ses efforts pour rendre les transports publics plus accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR). Des initiatives telles que l'installation de rampes, d'ascenseurs et de systèmes d'information adaptés ont été mises en œuvre pour faciliter l'accès aux transports. Keolis a également renforcé son offre avec des services spécialisés pour les PMR, incluant des véhicules adaptés équipés de rampes d'accès, de plateformes élévatrices et de systèmes d'arrimage pour fauteuils roulants. Ces efforts visent à réduire les inégalités d'accès à la mobilité et à encourager l'utilisation des transports publics plutôt que des véhicules personnels



80 000 USAGERS BÉNÉFICIAIRES DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE

Afin d'encourager les usagers à choisir les transports en commun et surtout, à les rendre accessibles à tous, Bordeaux Métropole a lancé en septembre 2021, un dispositif de tarification solidaire. Les réductions vont de 30% à la gratuité selon trois niveaux de seuils de quotient familial.

Accès aux espaces publics

En 2023, Bordeaux Métropole crée une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA). Son objectif est de faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap ou âgées en les associant aux prises de décision et de mettre en cohérence les différentes démarches réglementaires menées par la collectivité en matière d'accessibilité. Aux côtés, des représentants institutionnels, la Commission Intercommunale d'Accessibilité accueillera 8 représentants associant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, les personnes âgées, ou d'autres usagers de la ville pour plusieurs missions: réaliser un constat de l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics, des bâtiments et des transports, identifier et résorber les « points noirs » pour améliorer les accès...



Rive droite, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE

PRÉSERVER LA BONNE SANTÉ

DE SES HABITANTS ET ÉCOSYSTEMES

Les Quais, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

AMBITION 4

LES ENJEUX

Bordeaux Métropole poursuit sa volonté d'intégrer les enjeux de santé au cœur de ses politiques territoriales, en mettant en œuvre des initiatives ambitieuses pour la santé environnementale, l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité. L'évaluation du Contrat Local de Santé a permis de questionner l'efficacité des actions entreprises pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les nombreuses labellisations de la métropole valorisent l'engagement en matière d'alimentation et d'agriculture durables, et les actions en faveur d'une meilleure santé environnementale témoignent de l'importance de cette approche. Ces initiatives traduisent une vision holistique de la santé, intégrée sous le prisme de « une seule santé », telle que la métropole l'envisage aujourd'hui.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'ANNÉE 2023

En 2023, Bordeaux Métropole a renforcé ses actions pour la santé environnementale, l'alimentation durable et la biodiversité. Le Contrat Local de Santé a démontré son utilité malgré des défis de mobilisation et un guide sur la santé mentale pour les élus a été largement diffusé. La métropole a obtenu des reconnaissances telles que le label « Territoire bio engagé » et a lancé le projet Recol'Terra pour transformer son système alimentaire.

En parallèle, Bordeaux Métropole a intensifié ses efforts contre les nuisances sonores, la prolifération du moustique tigre, et a continué à moderniser ses infrastructures d'assainissement pour améliorer la qualité de l'eau. Les efforts contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ont progressé, avec des initiatives comme le Fonds Air Bois et la préparation d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour 2025.

Aussi, de nombreux projets de restauration écologique, tels que le Marais de Peychaud et des corridors écologiques, ont renforcé la résilience du territoire, illustrant l'engagement de la métropole pour une approche intégrée de la santé et de l'environnement.

LES DÉFIS À RELEVER

Les métropoles font face à des défis grandissants en matière de santé. Le vieillissement de la population impose de repenser l'aménagement urbain et les services de santé pour répondre aux besoins des personnes âgées. Le changement climatique exacerbe les risques sanitaires, avec des vagues de chaleur plus fréquentes, l'augmentation des maladies vectorielles comme celles transmises par le moustique tigre et la détérioration de la qualité de l'air. Les enjeux alimentaires sont également critiques, avec la nécessité de garantir un accès à une alimentation saine et durable tout en luttant contre la précarité alimentaire.

Pour l'avenir, Bordeaux Métropole devra intensifier ses efforts pour une transition écologique et sanitaire intégrée, en renforçant la coopération entre les acteurs du territoire et en adaptant ses politiques aux nouvelles réalités climatiques et démographiques. Les métropoles doivent devenir des laboratoires d'innovation pour développer des solutions résilientes qui protègent à la fois la santé humaine et celle des écosystèmes, tout en tenant compte des besoins changeants de leurs populations. Les initiatives des communes démontrent de cette capacité d'innovation au plus près des besoins et attentes des habitants.

OBJECTIFS ASSOCIÉS DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN

NIVEAU DE MATURITÉ

- Expérimentations, études
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateurs de suivi
- Exemplarité

ACTION 40

Définir une zone à Faibles Emissions mobilité

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 46

Pour une alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous

●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 52

Promouvoir un urbanisme durable et favorable à la santé

● Expérimentations, études

ACTION 53

Sanctuariser les puits de carbone et les zones à enjeux pour la biodiversité en renforçant la place de la nature

●●●● Passage à l'échelle

ACTION 54

Concilier aménagement, gestion des milieux aquatiques et zones humides

●●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi



Permaculture sur les Quais de Bordeaux

ENJEUX GLOBAUX DE SANTÉ PRÉVENTION ET PROMOTION

PROLONGEMENT DU CLS BORDEAUX MÉTROPOLE ET RENOUVELLEMENT

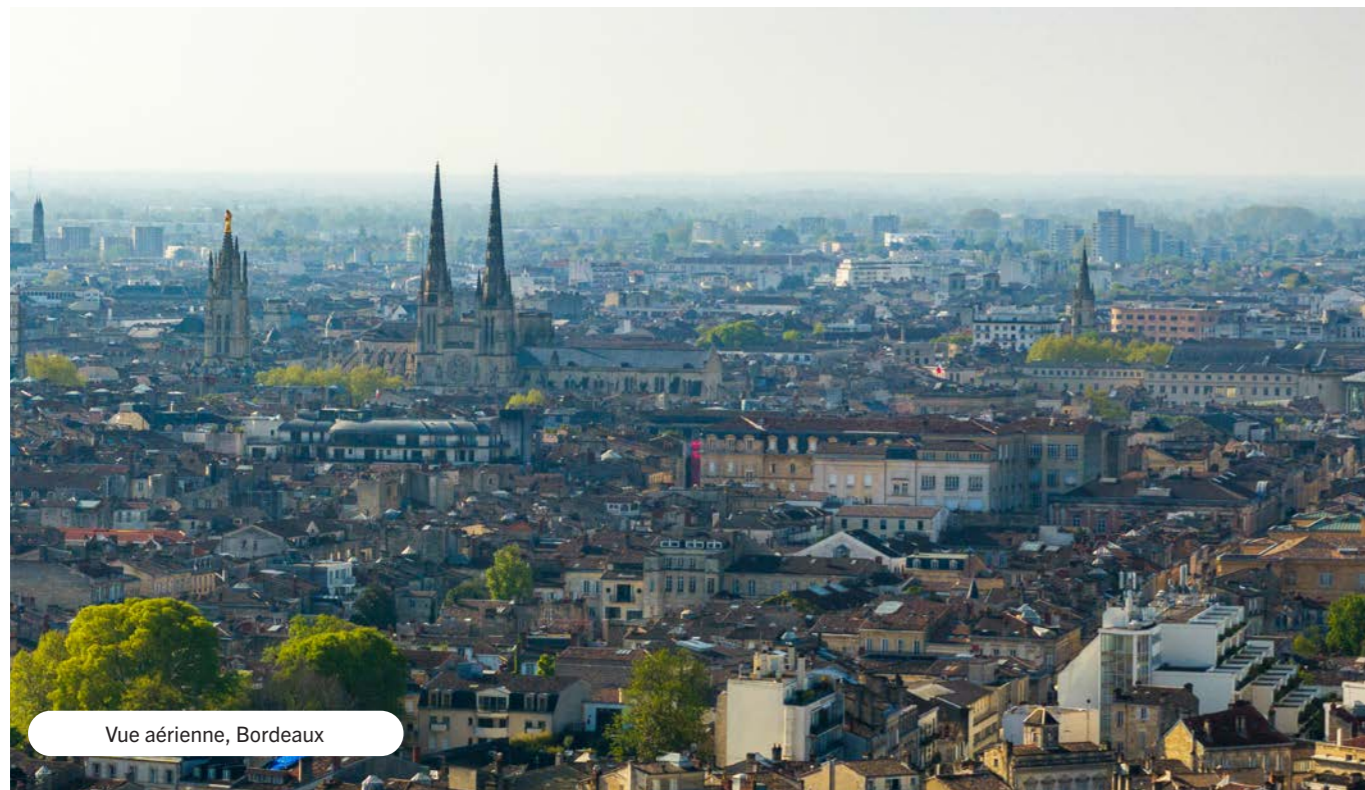
Le premier Contrat Local de Santé de la Métropole signé pour la période 2019-2023 a été prolongé pour l'année 2024 afin de procéder à son évaluation, tant en termes d'atteintes des objectifs fixés (bilan en interne) qu'en termes d'efficacité du dispositif à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (bilan externalisé).

Conduite sur la base d'entretiens avec de nombreux partenaires et communes métropolitaines, l'évaluation a fait ressortir l'intérêt pour le territoire de l'outil CLS, qui a permis de faire émerger et de mettre en œuvre des actions dans le champ de la prévention en santé grâce à une méthodologie de projet favorable au travail partenarial. L'amélioration de la connaissance des problématiques locale de santé constitue également une réussite du CLS. Toutefois, la conduite du CLS s'est heurtée à des difficultés de mobilisation des partenaires et a pu être freinée par un manque de lisibilité de la plus-value de Bordeaux Métropole dans le champ de la santé. Les résultats de ces évaluations seront portés à connaissance de tous les partenaires et signataires du CLS courant 2024. Le CLS entamera ainsi de larges consultations afin de construire le prochain projet de CLS 2025-2029. La place des citoyens et des usagers y sera centrale.

UN GUIDE SUR LA SANTÉ MENTALE À DESTINATION DES ÉLU.E.S

L'action 14 du CLS, intitulée « Développer une compétence locale en santé mentale » a été portée par l'Association des Maires de Gironde et adaptée aux besoins remontés par les acteurs du territoire. Après avoir constaté un réel besoin de formation et de sensibilisation au sujet de la santé mentale, cette action a conduit à la mise en place de réunions de sensibilisation à destination des élus puis d'un guide renfermant toutes les ressources pouvant leur être utiles. Ce guide s'attache à déstigmatiser la maladie mentale, informer sur les structures et documents à la disposition des élu.e.s et les accompagner dans leur prise de décision, notamment dans le cadre des hospitalisations sous contraintes. Réalisé conjointement avec les CLSM, CLS, groupes hospitaliers spécialisés et des associations d'usagers, sous l'égide de l'AMG, le guide a été présenté aux communes métropolitaines en novembre 2023 dans le cadre du réseau des élus en santé. Il a ensuite été diffusé à plus de 500 communes et EPCI, rencontrant un franc succès qui va donner lieu à sa déclinaison dans d'autres territoires.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Vue aérienne, Bordeaux

DIAGNOSTIC DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ

Mandaté par Bordeaux Métropole, l'Observatoire Régional de Santé (ORS) a réalisé et mis à jour un bilan de santé des 28 communes de la métropole. Décliné sous la forme de 142 indicateurs, ces données de santé ont permis d'informer les décideurs communaux et d'orienter leur politique publique de santé, en se basant sur des statistiques et des tendances d'évolution. Dans l'optique d'une prise en considération de la santé au sens global du terme, ces indicateurs s'intéressent non seulement aux pathologies les plus rencontrées (maladies cardio-vasculaires, diabète...) et à l'accès aux soins (cartographie du nombre de professionnels de santé et de structures de soins à disposition des habitants), mais également aux déterminants de santé (milieu de vie, qualité de l'air, salubrité...).

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

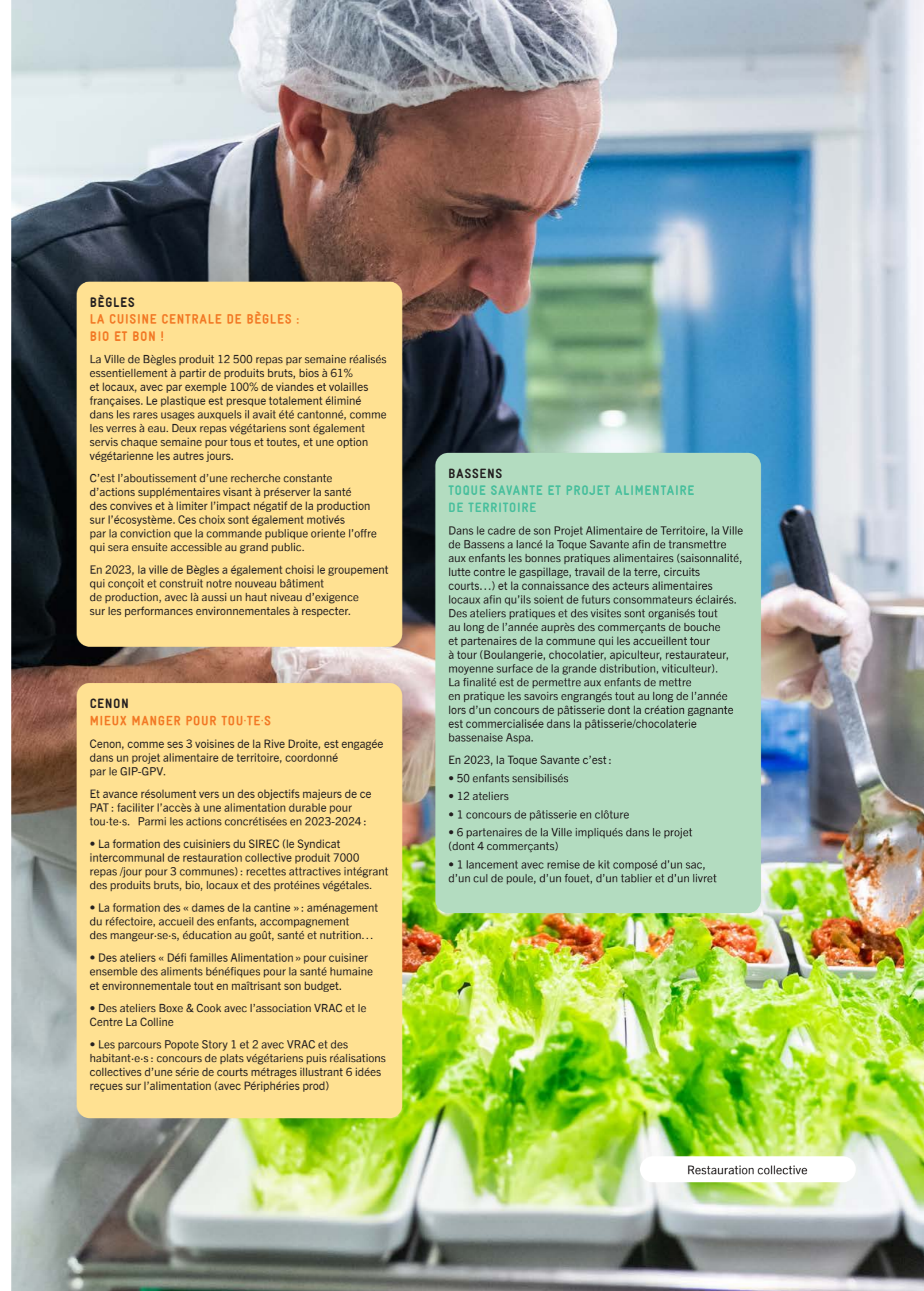
Suite à l'intérêt porté aux premières Etudes d'Impact sur la Santé (EIS) menées dans le cadre du CLS 1^{er} génération, Bordeaux Métropole a souhaité reconduire la démarche et l'élargissant à divers outils au service de l'Urbanisme favorable à la santé (UFS). L'UFS désigne une approche de planification urbaine qui vise à concevoir des environnements bâtis et des

espaces publics favorisant le bien-être physique, mental et social des habitants, en intégrant des éléments comme l'accès aux espaces verts, la mobilité active, et la réduction de la pollution. Ainsi, un second accord-cadre a été publié et attribué en 2023 pour 2 ans, dans le but d'accompagner diverses typologies d'aménagements urbains sur l'ensemble du territoire, afin de promouvoir la prise en compte de la santé dans toutes ces politiques publiques d'aménagement.

ALIMENTATION

La métropole a reçu en mars 2023 la labellisation de son Projet Alimentaire de Territoire (mars 2023), Le 2 juin 2023, Bordeaux Métropole a été la 1^{re} métropole de France à obtenir le titre « Territoire bio engagé ». Bordeaux Métropole a par ailleurs déposé son projet à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions alimentaires » en septembre 2023. Ce projet, intitulé Recol'Terra, vise à transformer le système alimentaire du territoire en intégrant des pratiques durables et résilientes, tout en impliquant une large gamme de partenaires locaux. Il sera annoncé lauréat en 2024.

Aussi, la création, en septembre 2023, de deux fonds de 115 000€ pour appuyer les initiatives de solidarité alimentaire et renforcer la sensibilisation à une alimentation de qualité témoignent de l'engagement fort de son projet alimentaire de territoire. Les initiatives des communes illustrent également très concrètement cet engagement.



BÈGLES

LA CUISINE CENTRALE DE BÈGLES : BIO ET BON !

La Ville de Bègles produit 12 500 repas par semaine réalisés essentiellement à partir de produits bruts, bios à 61% et locaux, avec par exemple 100% de viandes et volailles françaises. Le plastique est presque totalement éliminé dans les rares usages auxquels il avait été cantonné, comme les verres à eau. Deux repas végétariens sont également servis chaque semaine pour tous et toutes, et une option végétarienne les autres jours.

C'est l'aboutissement d'une recherche constante d'actions supplémentaires visant à préserver la santé des convives et à limiter l'impact négatif de la production sur l'écosystème. Ces choix sont également motivés par la conviction que la commande publique oriente l'offre qui sera ensuite accessible au grand public.

En 2023, la ville de Bègles a également choisi le groupement qui conçoit et construit notre nouveau bâtiment de production, avec là aussi un haut niveau d'exigence sur les performances environnementales à respecter.

BASSENS

TOQUE SAVANTE ET PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Dans le cadre de son Projet Alimentaire de Territoire, la Ville de Bassens a lancé la Toque Savante afin de transmettre aux enfants les bonnes pratiques alimentaires (saisonnalité, lutte contre le gaspillage, travail de la terre, circuits courts...) et la connaissance des acteurs alimentaires locaux afin qu'ils soient de futurs consommateurs éclairés. Des ateliers pratiques et des visites sont organisés tout au long de l'année auprès des commerçants de bouche et partenaires de la commune qui les accueillent tour à tour (Boulangerie, chocolatier, apiculteur, restaurateur, moyenne surface de la grande distribution, viticulteur). La finalité est de permettre aux enfants de mettre en pratique les savoirs engrangés tout au long de l'année lors d'un concours de pâtisserie dont la création gagnante est commercialisée dans la pâtisserie/chocolaterie bassenaise Aspa.

En 2023, la Toque Savante c'est :

- 50 enfants sensibilisés
- 12 ateliers
- 1 concours de pâtisserie en clôture
- 6 partenaires de la Ville impliqués dans le projet (dont 4 commerçants)
- 1 lancement avec remise de kit composé d'un sac, d'un cul de poule, d'un fouet, d'un tablier et d'un livret

CENON

MIEUX MANGER POUR TOU-TE-S

Cenon, comme ses 3 voisines de la Rive Droite, est engagée dans un projet alimentaire de territoire, coordonné par le GIP-GPV.

Et avance résolument vers un des objectifs majeurs de ce PAT : faciliter l'accès à une alimentation durable pour tou-te-s. Parmi les actions concrétisées en 2023-2024 :

- La formation des cuisiniers du SIREC (le Syndicat intercommunal de restauration collective produit 7000 repas /jour pour 3 communes) : recettes attractives intégrant des produits bruts, bio, locaux et des protéines végétales.
- La formation des « dames de la cantine » : aménagement du réfectoire, accueil des enfants, accompagnement des mangeur-se-s, éducation au goût, santé et nutrition...
- Des ateliers « Défi familles Alimentation » pour cuisiner ensemble des aliments bénéfiques pour la santé humaine et environnementale tout en maîtrisant son budget.
- Des ateliers Boxe & Cook avec l'association VRAC et le Centre La Colline
- Les parcours Popote Story 1 et 2 avec VRAC et des habitant-e-s : concours de plats végétariens puis réalisations collectives d'une série de courts métrages illustrant 6 idées reçues sur l'alimentation (avec Périphéries prod)

Restauration collective

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Ile d'Arcins, Villenave-d'Ornon

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

QUALITÉ DE L'AIR

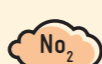
• **Suivi de la qualité de l'air:** l'année 2023 vient confirmer la tendance à la réduction des déplacements automobiles sur Bordeaux Métropole depuis la fin de la période COVID. Accompagné par le renouvellement du parc automobile au profit de véhicules moins polluants, la pollution au dioxyde d'azote continue sa baisse.

La métropole, soucieuse de la cohérence de ses politiques publiques, a conduit en 2022 et 2023 une l'étude approfondie visant à évaluer l'impact des activités maritimes et fluviales du Port de Bordeaux sur la qualité de l'air. Cette étude démontre que la qualité de l'air s'améliore sur le territoire, et que l'impact des paquebots maritimes et fluviaux est négligeable dans les quartiers aux abords du port. En effet, les émissions urbaines dans ces secteurs sont principales imputables au trafic routier et chauffage au bois.

Le territoire est donc durablement installé sous la valeur limite réglementaire, mais un effort supplémentaire

reste nécessaire pour passer sous le seuil des recommandations de l'OMS. Ainsi, la Métropole s'engage sur plusieurs chantiers en parallèle, visant d'une part à réduire les émissions de polluants issues du chauffage au bois (mise en place d'un Fonds Air Bois), mais aussi du trafic routier (mise en place d'une ZFE).

Chiffres clés



-33 % sur la concentration du NO2 sur Bordeaux Métropole en 10 ans (-2 % par rapport à 2022)



6 jours en épisode de pollution dont 5 pour un dépassement de seuil des PM10 imputables principalement au chauffage au bois



46 jours de dépassement (sur la station la plus critique) du seuil de 15 microgrammes/m³ des PM^{2.5} (recommandation OMS : 3 jours/an)

• **Déploiement de la ZFE :** Bordeaux Métropole a poursuivi ses travaux préalables à l'instauration d'une Zone à faibles émissions (ZFE), en application de la loi Climat et résilience, en vue de définir précisément les modalités de mise en œuvre (périmètre d'application, catégories de véhicules ciblés, dérogations possibles, etc.) ainsi que les outils d'accompagnement tels que les aides financières au changement de véhicule et changement de mobilité. En parallèle, une vaste consultation volontaire a été conduite avec des citoyens, acteurs économiques ou partenaires institutionnels et associatifs, pour nourrir la réflexion.

La Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de Bordeaux Métropole est prévue pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025, après une consultation réglementaire à l'été 2024.

Chiffres clés ZFE



33 stands d'information organisés sur 22 communes; 15 réunions publiques auxquelles ont participé 625 citoyens



1000 avis et réactions exprimés sur le site de la participation



560 réponses au questionnaire en ligne

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

• **Prise en compte des enjeux liés au bruit dans toutes les politiques publiques:** L'accord cadre "prise en compte du sonore dans les politiques publiques", véritable pilier de déploiement du plan d'actions du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en vigueur, s'est poursuivi avec la signature de 20 études en 2023. Ces derniers visent à fournir une aide à la décision au regard d'enjeux et d'impacts acoustiques, pour une meilleure prise en compte des enjeux de bruit dans les projets portés par Bordeaux Métropole. A titre d'exemples, il a s'agit de réaliser des audits acoustiques dans des cantines scolaires à Mérignac, des mesures de bruit avant-après pour des projets d'aménagement de voirie, des études acoustiques pour orienter des projets de rénovation urbaine.

• **Rénovation des logements les plus exposés au bruit:** Le PPBE permet aussi le financement de travaux de rénovation acoustique de bâtiments d'habitation dans des secteurs fortement exposés au bruit. Ainsi, les travaux de rénovation globale, comportant un volet acoustique financé par la métropole, se poursuivent sur les tours 1 et 2 et le bâtiment C de la Cité Blanche à Bordeaux. 92 logements sont concernés par l'aide



Démoustification, Saint-Vincent-de-Paul

financière à l'isolation acoustique. Une deuxième campagne de résorption du sera lancée en début d'année 2024.

• **Valorisation de nos zones calmes:** une expérimentation visant à promouvoir les zones de calme également appelées « zones de ressourcement » a été lancée en partenariat avec l'agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS-Passage. L'agence et le laboratoire de recherche ont travaillé à l'élaboration d'une méthodologie de travail permettant d'évaluer le caractère ressourçant d'un parc public, se basant notamment sur l'analyse de ses ambiances sonores en prenant pour terrain de jeu le bois du Burck à Mérignac. Cette phase de diagnostic se poursuivra par l'élaboration d'un plan d'actions en 2024.

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES

En 2023, Bordeaux Métropole a engagé plusieurs actions en lien avec la démarche "Une seule santé," qui vise à intégrer la santé humaine, animale, et environnementale. Bordeaux Métropole a notamment intensifié ses actions contre le moustique tigre, espèce envahissante qui représente un risque sanitaire en raison de sa capacité à transmettre des maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Le centre de démoustication sur les 28 communes de Bordeaux Métropole intervient selon plusieurs axes: dans le cadre du Contrat Local de Santé de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées sous la forme de réunion de sensibilisation de 2 heures en direction des administrés (690 personnes directement

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



Inondation des quais, Bordeaux

sensibilisées). Une action de communication a permis d'informer un nombre important de personnes (4325 visiteurs de la page internet de BM) en 4 mois de mai à août 2023, 10^e page la plus visitée sur la période. Aussi, des expertises ont également été menées sur 115 écoles et 22 crèches de la ville de Bordeaux permettant de hiérarchiser leur exposition au risque moustique. Enfin, le centre a reçu et traité 604 signalements de métropolitain.es.

QUALITÉ DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

En 2023, Bordeaux Métropole a mis en œuvre plusieurs actions concrètes pour améliorer la qualité de l'assainissement, avec un accent sur la modernisation et la résilience de son infrastructure. La Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale du groupe Veolia, a continué à gérer les services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales, en mettant en place des travaux importants pour rénover et étendre les réseaux. Parmi les réalisations notables, des travaux de modernisation ont été réalisés sur les stations d'épuration, telles que celles situées à Eysines, pour augmenter la capacité de traitement et améliorer la qualité des rejets dans l'environnement. En plus de ces travaux, la surveillance et la maintenance des réseaux est intensifiée pour réduire les risques de débordements et d'inondations urbaines, notamment en période de fortes pluies.

BIODIVERSITÉ

La feuille de route ambitieuse de la métropole a été reconnue en 2022 au niveau national avec l'obtention du titre territoire engagé pour la Nature, et au niveau européen par l'obtention du financement Life, destiné à financer des opérations innovantes en faveur de la protection de l'environnement. En 2023, Bordeaux Métropole a poursuivi le déploiement de sa stratégie Biodiver'Cité, centrée sur la préservation et la restauration de la biodiversité sur le territoire. Les actions spécifiques menées dans le cadre de cette stratégie ont été :

- **La renaturation et la gestion des zones humides :** intégration des zones humides au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour mieux protéger ces milieux essentiels. Des études ont été menées pour identifier et classer des espaces humides dans les documents d'urbanisme (11^e modification du PLUi), afin de garantir leur préservation.
- **La création de trames noires :** pour réduire la pollution lumineuse et protéger les espèces nocturnes. Ce projet vise à adapter l'éclairage public pour réduire son impact sur la faune, notamment les chauves-souris et les insectes. Des expérimentations ont été lancées en 2023 sur l'adaptation de l'éclairage public dans certains quartiers pilotes de la Métropole.
- **Le développement de corridors écologiques :** renforcement des continuités écologiques à travers des projets de plantation et de réhabilitation de corridors écologiques pour connecter les espaces naturels et favoriser la circulation des espèces. Ainsi, le Parc des Jalles, inauguré en 2023, est un exemple majeur de corridor écologique avec plus de 12 km de continuités restaurées. Ce parc contribue à relier les espaces naturels, offrant des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales. Des haies champêtres ont également été plantées sur 4,5 km pour renforcer la connectivité écologique du territoire.
- **Des restaurations écologiques spécifiques :** des projets de renaturation tels que celui de la Jallère ont été lancés pour restaurer des écosystèmes dégradés en zones de biodiversité, incluant la replantation d'espèces locales et la réhabilitation des sols.
- **La sensibilisation et l'engagement citoyen :** organisation d'ateliers et de campagnes de sensibilisation auprès des citoyens, des écoles, et des entreprises pour promouvoir la biodiversité urbaine et encourager des pratiques respectueuses de l'environnement. En 2023, plus de 150 animations et balades gratuites ont été organisées dans le Parc des Jalles, permettant aux habitants de découvrir la biodiversité locale.



AMBARÈS ET LAGRAVE LE PROJET AGROÉCOLOGIQUE DES MARAIS DE PEYCHAUD

Le Marais de Peychaud est un joyau naturel avec un écosystème unique, situé au cœur du site Natura 2000 des Marais du Bec d'Ambès, acquis par la Métropole en 2018. Ce projet est intégré au programme européen LIFE Biodiver'Cité et Résilience (BCR) qui vise la diversification des activités avec une exploitation agroécologique sur 200 hectares. L'objectif des Marais de Peychaud est de développer une agriculture durable (roseaux, saules, prairies) associée à la filière énergétique locale. 180 hectares sont destinés à la production bioénergétique et 20 hectares à la préservation des espèces menacées. Plus précisément, les objectifs sont :

- Restaurer la zone humide et les fossés
- Planter des haies pour améliorer les habitats et protéger les cultures
- Restaurer le corridor écologique
- Préserver les sols tourbeux

Le projet, en partenariat avec divers acteurs locaux, s'étendra jusqu'en 2031. Coût total : 873 220 €, financé par la Métropole, l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau.

VILLENAVE D'ORNON MALLETTE PÉDAGOGIQUE DE DÉCOUVERTE DE L'ENS DE LA VALLÉE DE L'EAU BLANCHE

La ville a travaillé en collaboration avec l'association Estime nature autour de la création d'une mallette pédagogique pour découvrir l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'eau Blanche de Villenave d'Ornon. Un patrimoine naturel qui possède une faune et une flore admirables, appelant à une gestion spécifique. C'est pourquoi la ville acquiert petit à petit ces zones humides afin d'appliquer une gestion adaptée (pâturage, fauche tardive...). Ces espaces invitent aussi à se faire connaître et valoriser, notamment auprès du jeune public.

C'est pourquoi la mallette pédagogique, à destination des écoles élémentaires et maternelles, accompagne les enseignants dans la découverte de l'ENS de la Vallée de l'eau Blanche. Il est proposé diverses activités sur 5 thématiques (lecture de paysage, traces et indices des animaux des bois...) en lien avec le programme scolaire. Les activités peuvent être animées sur site ou en classe car conçue comme une boîte à outils, les supports sont adaptables.

Marais de Peychaud, Ambarès-et-Lagrange

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



UN TERRITOIRE QUI PRÉPARE

L'AVENIR DE SES HABITANTS EN COHÉSION
AVEC LES FORCES DU TERRITOIRE ET AU-DELÀ

Zone écologique des Barails, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

AMBITION 5

LES ENJEUX

En impulsant sa démarche « métropole à vivre », en renforçant les coopérations territoriales, académiques et internationales, Bordeaux Métropole confirme sa volonté de bâtir l'avenir de son territoire avec ses habitants mais aussi avec ses usagers.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'ANNÉE 2023

Parmi les faits marquants, l'avancée de trois nouveaux contrats de coopération territoriale avec les territoires voisins, notamment l'Entre-Deux-Mers et le Médoc, promet de mieux coordonner les actions en matière de mobilité, de développement économique et de transition écologique.

Les enjeux de justice sociale et d'adaptation écologique ont été particulièrement mis en lumière avec des initiatives telles que la mise en place du premier Forum des Partenaires du Plan Climat et l'installation du Conseil des Jalles, instance participative dédiée à la gestion partagée d'un espace naturel métropolitain. Ces démarches illustrent l'importance d'une transition démocratique accrue, qui associe citoyens, acteurs économiques et institutionnels pour relever les défis environnementaux. La Métropole s'engage également sur la scène internationale, participant à des programmes européens et accueillant des forums qui renforcent sa visibilité et son réseau pour une transition écologique et sociale.

LES DÉFIS À RELEVER

La planification écologique et les besoins croissants d'adaptation imposent de coopérer davantage et d'associer toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels. Pour Bordeaux Métropole, il s'agit de développer une transition démocratique plus inclusive pour assurer une cohésion sociale et territoriale face aux défis climatiques et économiques du futur.

L'orientation des dépenses vers la transition écologique constitue un enjeu majeur. Le budget vert mis en place par la métropole marque une première étape importante mais il est essentiel d'intensifier cette démarche en intégrant de nouveaux indicateurs écologiques et sociaux dans les processus décisionnels. Cela inclut l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur le climat, la biodiversité et la santé, afin de mieux aligner les choix budgétaires avec les objectifs de transition. L'enjeu est de renforcer la capacité de la métropole à anticiper les transformations nécessaires et à orienter les investissements vers des solutions durables qui répondent aux besoins actuels et futurs des habitants.

OBJECTIFS ASSOCIÉS DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN

NIVEAU DE MATURITÉ

- Expérimentations, études
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateurs de suivi
- Exemplarité

ACTION 3

Encourager la participation citoyenne pour une transition juste

●● Passage à l'échelle

ACTION 4

Favoriser l'appropriation des enjeux de transition par le tissu associatif

●● Passage à l'échelle

ACTION 6

Contractualiser des objectifs partenariaux avec les acteurs du territoire sur les ambitions et les actions du Plan climat

● Expérimentations, études

ACTION 7

Renforcer la transition énergétique et écologique dans les partenariats avec les communes, les territoires voisins et à l'international

●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 8

Animer et contribuer à des réseaux multi-acteurs (agents, communes, habitants, entreprises, institutions, associations)

●● Passage à l'échelle

ACTION 12

Se doter d'outils innovants pour sensibiliser et identifier les leviers d'une amélioration continue

●● Passage à l'échelle

ACTION 13

Rendre compte et communiquer, renforcer le rayonnement métropolitain

●●● Stratégie dédiée, indicateurs de suivi

ACTION 15

Consolider les relations avec le monde académique

●● Passage à l'échelle

COOPÉRATIONS

COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Après une série de rencontres avec les représentants des collectivités voisines, Bordeaux Métropole a adopté ses premiers contrats de coopération (Libourne La Cali, Communauté de communes du Sud-Gironde, Communauté de Communes de Montesquieu, COBAN, Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord). L'ambition est de privilégier une coopération en direction des territoires de proximité avec lesquels les interdépendances sont les plus fortes pour apporter rapidement des solutions concrètes et innovantes aux habitants et usagers, en dépassant les frontières administratives. Trois nouveaux contrats de coopération territoriale ont été signés en 2023 :

- Signature du contrat de coopération avec l'entre deux mers 5 Communautés de communes (Rives de la Laurence, Côteaux Bordelais, Portes Entre deux Mers, Rurales Entre deux Mers et Créonnais) et le PETER (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de l'Entre deux Mers et Bordeaux Métropole sur les thèmes principaux de la mobilité, du développement économique et de la transition: les collectivités s'engagent à coopérer pour atteindre l'objectif neutralité carbone à l'horizon 2050.

- Signature du contrat de coopération avec les Communautés de Communes du Grand Cubzagais et de Latitude Nord Gironde et Bordeaux Métropole. Il s'ouvre sur les mobilités avec notamment le RER Métropolitain, le développement économique, les projets liés à la transition, à l'alimentation, à la stratégie déchets mais aussi la culture.

- Signature du contrat de coopération avec le Médoc 4 communautés de communes (Médoc Estuaire, Médoc Atlantique, Médullienne et Médoc Cœur de Presqu'île) ainsi que le Parc Naturel Régional et Bordeaux Métropole. Outre des actions liées aux mobilités, là encore avec le RER Métropolitain et l'accompagnement économique, un volet ambitieux de ce contrat concerne l'alimentation, une démarche partagée sur la ressource en eau et sur le fleuve, et enfin, plus originale, une collaboration sur la lutte contre le moustique tigre.

COOPÉRATIONS ACADÉMIQUES

La Métropole participe à plusieurs initiatives académiques telles que la création de nouvelles chaires, comme celle de médecine narrative à l'Université de Bordeaux, et l'animation de réflexions autour de l'enseignement supérieur et de la recherche pour aligner ces secteurs sur les objectifs de transition durable. En novembre 2023, Bordeaux Métropole a de nouveau pris part aux "Rencontres des Transitions", organisées par l'Université



de Bordeaux, qui ont réuni plus de 300 participants autour de 17 ateliers thématiques. Ces rencontres ont permis de rassembler des acteurs académiques, institutionnels et économiques pour co-construire des réponses aux défis environnementaux et sociaux de la métropole, renforçant ainsi l'intégration de la recherche et de l'innovation dans la politique de transition locale.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Bordeaux Métropole s'engage activement sur la scène internationale pour échanger sur les bonnes pratiques et mobiliser des financements pour ses projets écologiques. En 2023, la Métropole a participé à des programmes européens, comme le projet LIFE "Biodiver'Cité", avec un financement de 3,6 millions d'euros, et des coopérations dans le cadre des initiatives de lutte contre la pollution lumineuse et la préservation des zones humides. Bordeaux Métropole a également accueilli des événements tels que le Global Social Economy Forum, renforçant sa visibilité et son réseau international dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Mentionnons également la poursuite du projet européen Food Trails, visant à renforcer la résilience alimentaire locale en collaboration avec 11 autres villes européennes. Ce projet, mobilisant à plus de 400 acteurs locaux, soutient des initiatives pour rendre le système alimentaire plus durable, notamment en augmentant la production locale, en réduisant le gaspillage alimentaire, et en facilitant l'accès à une alimentation saine et durable pour tous les habitants.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

TRANSITION DÉMOCRATIQUE

ASSOCIATION DES PARTIES-PRENANTES

• Transformation du CCGAD (Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable) en CAA (Conseil Agricole et Alimentaire)

La première réunion plénière de cette nouvelle instance participative créée dans le cadre de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire votée en novembre 2022 s'est tenue en mars 2024.

• Constitution du premier Forum des Partenaires dans le cadre de la gouvernance renouvelée et ouverte du Plan Climat en 2023

Dans le cadre de la stratégie partenariale du plan climat, le 1^{er} Forum des partenaires du plan climat a pu avoir lieu en avril 2023, avec un second temps fort en mai lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique. Ces rendez-vous avaient pour but de réunir les parties prenantes du territoire souhaitant s'engager aux côtés de Bordeaux Métropole dans l'atteinte des objectifs du plan climat et ont permis d'identifier des leviers d'action ainsi que des thématiques spécifiques sur lesquelles cibler ces actions. La poursuite de cette stratégie est prévue pour 2024, autour de nouveaux temps forts sur des thématiques plus précises.

• Novembre 2023

Installation officielle du Conseil des Jalles

En novembre 2023, Bordeaux Métropole a officiellement installé le Conseil des Jalles, une instance participative destinée à la gouvernance citoyenne du Parc des Jalles, un espace naturel et agricole couvrant 9 communes et représentant 10% du territoire métropolitain. La création de cette instance est essentielle pour associer les différentes parties prenantes, telles que les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les associations environnementales, et les habitants, à la gestion de ce territoire unique. Le Parc des Jalles, composé à 60% de terrains privés, nécessite une gouvernance partagée pour préserver sa biodiversité, ses ressources en eau, et son rôle de puits de carbone, tout en intégrant les activités économiques locales. Les membres du Conseil des Jalles – actuellement 21 citoyens engagés sur une durée d'un an renouvelable - se qui sont réunis pour la première fois en novembre 2023, ont pour mission d'actualiser et de suivre les actions du parc, assurant ainsi une gestion participative et durable.

• En 2023, Bordeaux Métropole a impulsé le travail préparatoire pour l'installation de l'Observatoire de l'Agriculture et de l'Alimentation pour suivre les évolutions agricoles et alimentaires du territoire et inclure les citoyens dans les processus décisionnels. Cet observatoire vise à collecter et analyser

des données sur les pratiques agricoles locales, la consommation alimentaire, et les dynamiques du secteur, afin d'informer les politiques publiques et d'encourager une participation citoyenne active. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), qui soutient une agriculture durable et résiliente au sein de la Métropole. Le lancement de cet observatoire est prévu pour fin 2024.

• Le Comité des Partenaires de la Mobilité de Bordeaux Métropole a été mis en place pour renforcer la participation des employeurs et des usagers dans les décisions liées aux services de mobilité. Ce comité inclut des élus, des représentants d'associations d'usagers, et des représentants des employeurs, afin de faciliter un dialogue entre financeurs et bénéficiaires des services de transport. En 2023, un appel à candidatures a été lancé pour constituer deux collèges : un pour les habitants et un pour les associations d'usagers, avec un engagement bénévole sur un mandat de 3 ans renouvelable.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2023, le Conseil de Développement Durable (C2D) de Bordeaux Métropole a concentré ses efforts sur des actions significatives en faveur de la transition écologique et sociale, reflétant un engagement profond dans la mise en œuvre de projets à fort impact environnemental et sociétal. Parmi ces initiatives, le projet "Plantons 1 million d'arbres" s'est distingué, avec une forte mobilisation citoyenne visant à enrichir les espaces verts de la métropole. Cette action a inclus la création d'une "pépinière citoyenne" facilitant l'échange de connaissances et de ressources pour encourager et optimiser la plantation d'arbres par des citoyens et des entreprises. Le C2D a ainsi contribué à une prise de conscience et à un engagement accru envers la reforestation et la biodiversité locale, alignés sur les objectifs de durabilité urbaine.

Par ailleurs, en réponse aux défis sociaux exacerbés par la crise sanitaire, le C2D a activement participé à des programmes visant à soutenir les jeunes affectés par la pandémie. Cette orientation sociale s'est traduite par l'évaluation et le soutien de projets luttant contre la précarité étudiante, ainsi que par une implication dans la résolution de l'éco-anxiété chez les jeunes, un problème émergent lié à la crise climatique. Ces initiatives ont non seulement aidé à atténuer l'impact immédiat de la crise sur les populations vulnérables mais ont également promu un engagement jeune plus général dans la transition écologique.

BUDGET PARTICIPATIF

En 2022-2023, Bordeaux Métropole a innové en lançant son premier budget participatif exclusivement consacré à l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Cette initiative ambitieuse visait à impliquer la société civile, notamment des associations, dans la réalisation de projets de plantation à but écologique, social, et pédagogique. La métropole a mis à disposition neuf parcelles pour que les associations y déploient leurs projets de plantation, avec un accompagnement financier et technique de la métropole pour assurer la réussite de ces initiatives sur une durée de cinq ans renouvelables.

Les projets retenus par un vote citoyen ont été variés, allant des vergers urbains aux micro-forêts, en passant par des jardins partagés, chacun contribuant à la stratégie plus large de végétalisation et de création d'îlots de fraîcheur, tout en renforçant la biodiversité urbaine.



UN TROPHÉE POUR LE 1^{er} BUDGET PARTICIPATIF MÉTROPOLITAIN

Bordeaux Métropole a été distinguée en novembre 2023 par les Trophées Décider ensemble pour le lancement du premier budget participatif à une échelle métropolitaine. La première édition du budget participatif de Bordeaux Métropole a été lancée en juin 2022. Sept parcelles sur le territoire métropolitain ont été mises à la disposition d'associations pour mettre en œuvre un projet lié à la plantation d'arbres et à la nature, dans le cadre de l'opération Plantons 1 million d'arbres.



BORDEAUX CONVENTION CITOYENNE

La Convention Citoyenne « Changement climatique, tous acteurs » de Bordeaux, lancée en octobre 2023, fait partie du Grand dialogue citoyen de la ville, visant à mobiliser les citoyens face à l'urgence climatique. Cette démarche participative a impliqué 92 citoyens tirés au sort, reflétant la diversité de la population bordelaise (âgés de 17 à 81 ans). Pendant cinq sessions, entre octobre 2023 et janvier 2024, ces participants ont travaillé collectivement pour formuler un avis sur la manière de mieux agir collectivement à l'échelle locale. Leurs préconisations présentées le 9 février 2024, abordent des thèmes essentiels tels que la mobilité, l'alimentation, le logement, le besoin de « ralentir », de coopérer et la réduction de l'empreinte carbone.

Cette initiative a été motivée par plusieurs raisons : la nécessité de renforcer l'action collective pour répondre aux défis climatiques, d'accélérer les initiatives déjà en cours (comme la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables) et de garantir une participation démocratique inclusive. En mobilisant un panel diversifié de citoyens, la ville de Bordeaux souhaite assurer que les préconisations répondent aux réalités locales tout en étant innovantes et adaptées aux enjeux climatiques actuels. La ville travaille actuellement sur ces préconisations pour enrichir ces actions et ses politiques.

Maison de quartier de La Bastide, Bordeaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

ORIENTER LES DÉPENSES, INVESTIR POUR L'AVENIR ET LA RÉSILIENCE

Bordeaux Métropole poursuit sa volonté de se doter de nouveaux indicateurs pour le fléchage des investissements vers des projets plus vertueux et le reporting extra-financier.

Depuis 3 ans, elle a engagé une démarche de Budget transition ou budget vert articulé avec son objectif de Démarche initiée depuis 3 ans. Nouvel indicateur intégré depuis 2 ans à la préparation budgétaire. Résultats présentés par politique publique.

Tout au long de cette présentation, les dépenses seront classées selon ces cinq catégories, et reprendront la même coloration.

Dépense

TRÈS FAVORABLE

Ayant un impact très positif sur le climat d'aujourd'hui et de demain : compatible avec une France neutre en carbone

PLUTÔT FAVORABLE

Permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme

NEUTRE

Sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

INDÉFINIE

Ayant priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années

DÉFAVORABLE

Incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significative

Expérimentation sur l'éco-responsabilité des subventions

En 2023, Bordeaux Métropole a lancé une expérimentation sur l'éco-responsabilité des subventions accordées aux acteurs du territoire, marquant une première étape vers une gestion plus durable des financements publics. Dans le cadre de la campagne de subventions 2024, un questionnaire obligatoire, mais non discriminant quant à l'octroi de la subvention, a été introduit pour les demandes égales ou supérieures à 75 000 €, ciblant principalement une quarantaine d'associations. Ce questionnaire vise à évaluer l'empreinte environnementale des projets, en explorant leur contribution aux enjeux de la Transition Énergétique et Écologique (TEE) et au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole.

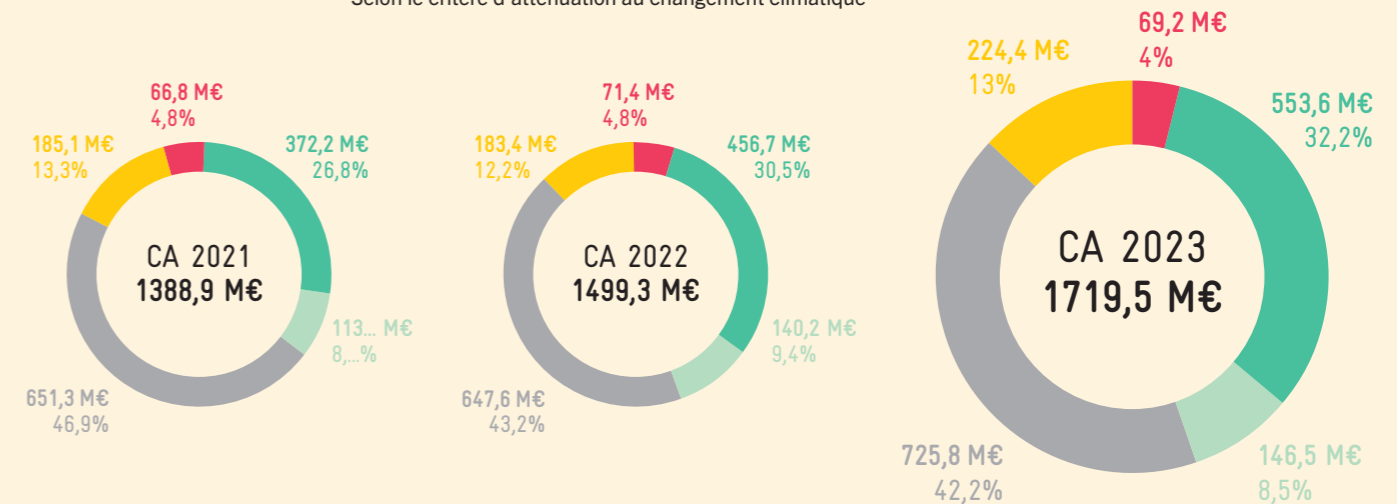
L'objectif de cette initiative est de mieux connaître les actions menées en faveur de la transition écologique, et de qualifier les types de dépenses liées au budget de transition. En 2023, 247 associations ont répondu à ce questionnaire sur 398 dossiers déposés, représentant un taux de réponse de 68 %. Cette même année, plus de 2,5 millions d'euros ont été versés à des associations œuvrant dans des secteurs en lien avec la transition écologique et sociale du territoire, renforçant l'engagement de la Métropole dans sa démarche écoresponsable.

PÉRIMÈTRE ANALYSÉ

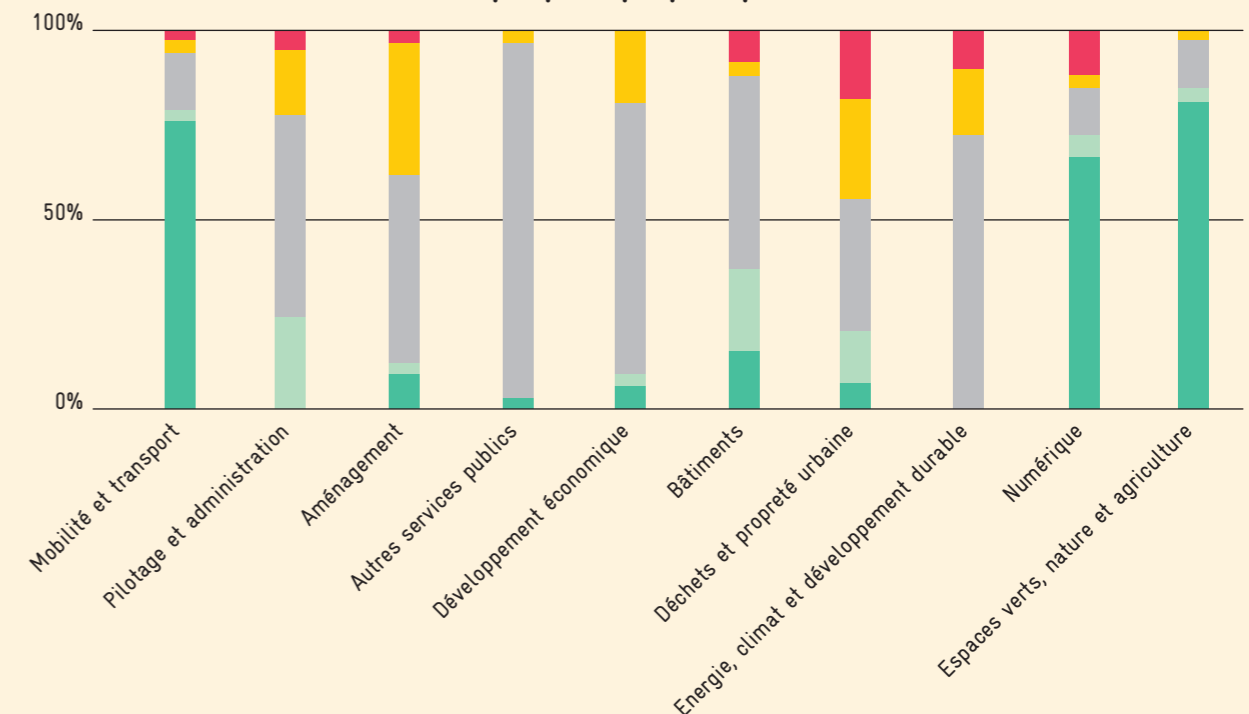
Le périmètre analysé comprend tous les budgets confondus de Bordeaux Métropole, sans seuil de dépenses, non comprises les dépenses classées hors périmètre (remboursement de la dette, écritures budgétaires d'ordre, flux croisés entre budgets), soit une analyse budget vert portant sur le périmètre du Compte Administratif 2023 s'élevant à 1719,5M€.

Résultats d'analyse du CA 2022 et 2023

Selon le critère d'atténuation au changement climatique



CA 2023 – Résultats par politique publique



● très favorable ● plutôt favorable ● neutre ● indéfini ● défavorable

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

QUELQUES POINTS SAILLANTS À HYPOTHÈSES ET PÉRIMÈTRE D'ANALYSE CONSTANTS



La part des **dépenses défavorables** affiche une légère baisse (de 4,8% en 2022 à 4% en 2023) qui s'explique à la fois par la baisse prévue des investissements sur des infrastructures fortement carbonées, à l'instar de la rocade : de 12,5M€ en 2022 pour 5,9M€ en 2023 ou encore les grands équipements sportifs d'intérêt métropolitain (stade PP Bernard : de 9M€ en 2022 à 3,8M€ en 2023).



On note par ailleurs une baisse résiduelle sur des politiques publiques émettrices tels que le numérique (9,8M€ en 2022 pour 7,6M€ en 2023) notamment sur le poste d'infrastructure et d'acquisition d'équipements, fruit du déploiement de la politique de numérique responsable.



Concernant les **dépenses favorables et très favorables**, les dépenses relatives aux enjeux climat, énergie et développement durable sont constantes (7,16M€ en 2023 pour 7M€ en 2022), de même que les dépenses d'aménagement d'ores et déjà analysées (26,22M€ en 2023 pour 28,5M€ en 2022) et les espaces publics durables (2,3M€ en 2023 pour 2,5M€ en 2022).



Les dépenses soutenant les politiques de transition du mandat en augmentation sont :



- Les dépenses relatives au déploiement des infrastructures de mobilité active et de transport en commun (501,9M€ en 2023 dont 447,7M€ de transport en commun et 43,4M€ itinéraires de mobilité active) ;
- Les politiques de végétalisation et renaturation (espaces verts, nature et agriculture passant de 11,42M€ en 2023 pour 6,6M€ en 2022).

À noter également :

- les dépenses de développement économique favorables et très favorables (10,3M€ en 2023 pour 7,1M€ en 2022) notamment avec les liaisons piétons et cyclables sur l'OIM aeroparc mais aussi les dépenses de tourisme durable (pontons : 2,3M€ en 2022 et 6,1M€ en 2023)
- le bâtiment durable (32,2M€ en 2023 pour 19,8M€ en 2022).



Par ailleurs, l'analyse des dépenses « indéfinies » se poursuit avec la stabilisation de la grille d'analyse des opérations d'aménagement, dont les premiers résultats sont présentés ci-contre.



À noter enfin en termes d'indicateur de trajectoire, L'État se fixe pour objectif la réduction de 10 % du ratio des dépenses défavorables sur les dépenses favorables et mixtes entre la loi de finances initiale (LFI) 2022 et le projet de loi de finances (PLF) 2027, prévu par l'article 14 du projet de loi de programmation des finances publiques (2023-2027). Pour Bordeaux métropole, la part des dépenses défavorables sur dépenses favorables s'élevait en 2022 à 12%. Ce ratio descend sous les 10%, soit 9,8% en 2023.

ZOOM SUR L'ANALYSE DES DÉPENSES DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Afin de compléter le référentiel d'analyse proposé par l'Institut d'économie pour le climat, les services de Bordeaux Métropole en lien avec la Fab ont travaillé à une grille d'analyse des opérations d'aménagement de la métropole, sur le critère atténuation au changement climatique. Ce nouveau référentiel se base sur l'ensemble des labels et normes en vigueur (RE2020, HQE aménagement durable) afin de fixer des seuils de dépenses très favorables (au-delà des normes), favorables, neutres ou défavorables.

Pour chaque opération d'aménagement, les dépenses sont ainsi classifiées selon 2 catégories et 16 items :

- Aménagement - Mobilité: Taux d'occupation / rendement foncier (logt/ha) ; imperméabilisation / désimperméabilisation ; pleine terre ; plantation arbres ; matériaux, recyclage et réemploi ; proximité TC ; production d'énergie à l'échelle de l'opération ; fonctions urbaines (services) ; mobilités douces ;
- Bâtiments – Energie: réhabilitation ; évolutivité et réversibilité ; réemploi (anticipation fin de vie) ; matériaux bio sourcés / géosourcés ; énergie production ENR à l'échelle des constructions ; confort thermique hivernal et estival ; nombre de stationnement par logement.

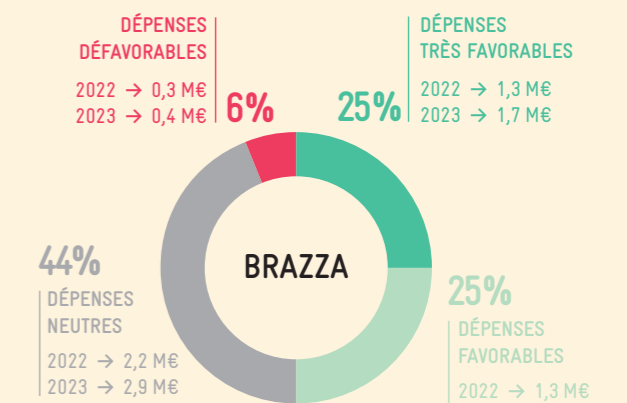
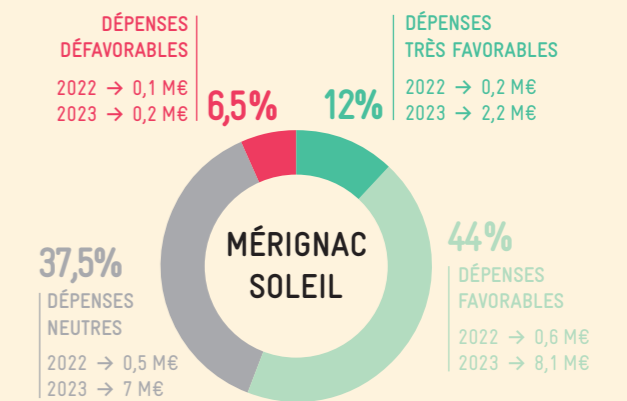
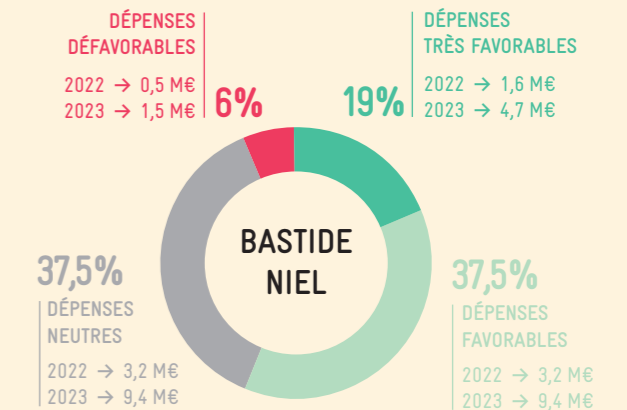
Un test de ces grilles d'analyse, dont les résultats sont proposés ci-après, a été mené sur les opérations d'aménagement Brazza, Bastide Niel, Mérignac Soleil. Les résultats de l'analyse portent sur les résultats de l'exécuté (Bordeaux Métropole et Aménageurs) 2022 et 2023.

Il s'agit bien, à travers ces analyses, de pouvoir esquisser, sur l'ensemble des opérations d'aménagement, les champs d'intervention sur lesquels les opérations d'aménagement du territoire pourraient être améliorées dans la perspective de neutralité carbone et tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur tel que le prévoit la feuille de route de décarbonation de l'aménagement (ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023).

MARGES DE PROGRESSIONS SUR CES 3 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Si les opérations analysées montrent une exemplarité des dépenses liées à la plantation d'arbres ou aux énergies renouvelables (attention, il ne s'agit pas ici du bilan carbone de ces opérations d'aménagement mais bien une analyse climat des dépenses), l'analyse fait apparaître 3 enjeux clés pour la métropole pour une trajectoire de décarbonation des opérations d'aménagement du territoire :

- Augmenter le pourcentage de pleine terre pour préserver la perméabilité des sols, favoriser la biodiversité et gérer durablement les eaux pluviales, contribuer à réduire les îlots de chaleur urbains, renforcer la résilience climatique et offrir des espaces verts de qualité aux habitants, essentiels pour un aménagement durable.
- Matériaux, recyclage et réemploi: levier essentiel pour réduire l'empreinte carbone des constructions et limiter l'extraction de ressources naturelles, l'utilisation de matériaux issus du recyclage et du réemploi dans les opérations d'aménagement se structure mais à trop petite échelle.
- Évolutivité et réversibilité du bâti: enjeux cruciaux pour des opérations d'aménagement plus sobres en permettant d'adapter les bâtiments aux besoins changeants des usagers, de prolonger leur durée de vie et de réduire ainsi les besoins en démolition et reconstruction, limitant ainsi l'empreinte environnementale et les déchets générés. A noter, l'opération La Jallère, exemplaire en la matière, sera analysée sous le prisme du budget vert en 2024/2025.



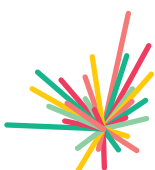
PERSPECTIVES BUDGET VERT MÉTROPOLITAIN

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024 et à compter de l'exercice 2025 pour les budgets. Fondée sur la méthodologie I4CE sur laquelle repose le budget vert métropolitain, cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret à intervenir.

À partir de 2025, les investissements favorables et défavorables pour l'atténuation du changement climatique sera obligatoire puis étendu aux 6 objectifs de la taxonomie européenne (atténuation du changement climatique; adaptation au changement climatique; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines; transition vers une économie circulaire; contrôle de la pollution; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Les collectivités de plus de 3500 habitants ont aussi la possibilité « d'identifier et isoler » la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), qu'on appelle couramment la « dette verte ». Cette option sera facultative dans un état annexe dédié du budget, du compte administratif ou du compte financier unique (CFU.) Elle a pour objectif de permettre aux collectivités territoriales de faciliter les dépenses d'investissement qui contribuent positivement à des objectifs environnementaux.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception en préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle

33 045 Bordeaux cedex

T 05 59 99 84 84 bordeaux-metropole.fr

Accusé de réception en préfecture

033-243300316-20250207-lmc1104470-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/02/2025

Date de réception préfecture : 13/02/2025

Publié le : 13/02/2025

